



GESTARE

gestion
animation
recherche

C.H.R.S L'OUSTAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

ASSOCIATION GEST-A-RE
4, RUE DE VERDUN
34 000 MONTPELLIER
Tel : 04.99.52.28.20
Fax : 04.99.52.28.24
Courriel : accueil@gestare.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
A. L'objet de l'association.....	5
B. L'organigramme.....	5
C. Le financement	6
D. Les établissements et services	6
II. Le CHRS L'OUSTAL	8
A. Les missions du CHRS.....	8
B. Les deux formes d'hébergement	8
C. La Participation des Résidents	9
D. La procédure d'admission : siao et accueil	9
III. L'ACTIVITE GENERALE.....	10
A. L'ACTIVITE	10
B. Services Orienteurs	14
C. La typologie du public en 2019	15
D. Situation vis-à-vis du logement avant l'admission.....	18
E. CAUSES PRINCIPALES DE L'ADMISSION	19
F. LES PROBLEMATIQUES DOMINANTES ET LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT	20
G. Les SORTIES et MODALITES DE DEPARTS.....	23
H. COMPARATIF DES SITUATIONS au 31/12/2020 (Adultes uniquement).....	28
↔ comparatif des situations à l'entrée et au 31 décembre 2020 :	28
↔ Comparatif des situations à l'entrée et au 31 décembre 2020 :	30
IV. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES	33
V. LES ACTIONS CITOYENNES ET LE PARTENARIAT	35
A. Les actions citoyennes	35
B. Le partenariat.....	35
VI. LES ACTUALITES ASSOCIATIVES	37
CONCLUSION.....	39

INTRODUCTION

Situé au centre-ville de Montpellier au 14 et 16 rue Alfred Bruyas, le foyer l'Oustal a ouvert ses portes le 15 janvier 1996. Il est la réponse institutionnelle au mouvement militant porté par le « collectif 139 » pour la reconnaissance du droit à habiter de résidents de l'ex-squat d'un bâtiment de la C.R.A.M.

Le CHRS l'Oustal est au cœur de l'association GESTARE, son premier dispositif d'accueil pour les plus démunis. Il obtient l'agrément C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) le 1^{er} avril 1998. Le CHRS l'Oustal met à disposition 57 places réparties en chambres individuelles ou double, et en appartements diffus. Sa situation géographique est un élément important du projet d'établissement, permettant ainsi aux résidents de pouvoir disposer à proximité de tous les équipements publics de Montpellier Centre. L'association reste très attachée à l'implantation de cet hébergement. C'est pourquoi, elle a fait le choix en 2019 de devenir propriétaire du foyer pour pouvoir se maintenir au cœur de la Cité. L'année 2020 fut riche en évènements, nous pouvons citer :

↳ **Le lancement des travaux de réhabilitation des locaux du foyer l'Oustal le 13 janvier 2020.**

En 2019, l'association Gestare avait répondu favorablement au bailleur ACM pour l'acquisition des locaux du CHRS. L'association Gestare a lancé un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation et une entreprise tout corps d'état a été sélectionnée. Dans la perspective des travaux et à partir de septembre 2019, nous avons progressivement relogé les résidents du foyer en appartements diffus (T3, T4, T5), en cohabitation de 2 ou 3 personnes maximum, pour les plus autonomes. Les résidents les plus fragiles, nécessitant une prise en charge plus contenante, ont été relogés sur un petit collectif, dans une maison de 4 chambres avec un grand jardin au 2770 route de Lavérune à Montpellier, accessible aux transports en commun. L'équipe s'est organisée pour adapter les plannings afin d'effectuer des visites très régulières dans les différents logements.

↳ **L'intégration dans l'équipe du CHRS de nouveaux salariés suite au départ de 3 salariés : 2 éducateurs spécialisés et une monitrice-éducatrice.**

↳ **La gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, évènement malheureux qui a eu un impact sans précédent sur la prise en charge des personnes accompagnées et l'intervention des professionnels.**

Depuis mars 2020, nous sommes en situation de crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19. Durant le premier confinement et les périodes qui ont suivi, nous avons trois priorités pour gérer cette crise en interne :

- La protection et la sécurité des résidents particulièrement vulnérables sur le plan de la santé
- La protection des salariés et de leurs familles
- Le maintien de l'activité des différents services et établissements de l'association

En concertation avec le CSE, nous avons mis en place un plan de continuité des activités et des protocoles sanitaires, qui sont actualisés en fonction de l'évolution de la situation. Ces protocoles s'appuient sur :

- Les gestes barrières et la distanciation sociale.

- L'utilisation d'équipements spécifiques : masques, sprays et lingettes désinfectants, distributeurs de gel HA, ...
- L'augmentation des prestations ménages pour les lieux collectifs (CHRS collectif, Pension de famille).

Même si cette crise n'est pas terminée, nous pouvons affirmer que l'ensemble du personnel et les résidents ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et ont permis par leur engagement de diminuer les risques tant sur la propagation du virus que sur l'activité. Loin de démoraliser les équipes et les résidents, nous pouvons dire que cette crise a resserré les liens des différents acteurs.

Le relogement des résidents du CHRS collectif en appartements a facilité la gestion des risques.

Dans les faits, nous avons constaté peu de contaminations tant au niveau des résidents que des professionnels, aucune rupture au niveau de l'accompagnement des résidents et de l'activité des services. Nous avons pu maintenir l'accès aux droits et l'accès au logement social durant le premier confinement de mars à mai 2020. Nous avons apprécié les prolongations des droits mises en œuvre durant cette période par les services de l'Etat au bénéfice des plus démunies.

La crise sanitaire a eu un impact conséquent sur l'activité en 2020:

- la diminution du turn-over sur les deux formes d'hébergement du CHRS
- un taux d'occupation inférieur à 95% sur le CHRS collectif. Cependant le taux d'occupation global du CHRS en 2020 est conservé à 98%.
- un report important de la date de livraison des locaux du CHRS collectif, initialement prévue en septembre 2020, elle s'est finalement effectuée en janvier 2021.
- **Le report des Rencontres Nationales du Sport Solidaire « Sète à Toi ».** Pour rappel, en 2018 la Fondation Abbé Pierre s'est adressée à l'association Gestare pour l'organisation de l'édition 2019 des Rencontres Nationales du Sport Solidaire qui se tenaient jusqu'ici chaque année à Toulon. L'action est soutenue par nos partenaires des Boutiques de solidarité et des Pensions de Familles du réseau FAP ainsi que par les bénévoles de la Fondation. Cette rencontre a eu lieu pour la première fois à Sète du 17 au 21 juin 2019 sur le site du Lazaret à Sète. Le Lazaret était fermé en 2020 en raison de la crise sanitaire, la prochaine rencontre est prévue en juin 2021.
- L'annulation de la Homeless World Cup 2020

En fin d'année 2020, nous nous sommes investis avec les équipes et les résidents dans la préparation du réaménagement des locaux du CHRS L'Oustal : choix du mobilier, déménagements, montage des meubles, aménagement des chambres, des parties communes et des extérieurs, installation du réseau internet, etc.

Les résidents ont commencé à réintégrer progressivement les lieux le 7 janvier 2021.

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination : Association GEST-A-RE

Président : Bernard MATOU

Directeur général : Pierre Buisine

Directeur Adjoint : Michel BORDEAU

Adresse du Siège Social : 4, rue de Verdun, 34000 Montpellier

N° de téléphone : 04-99-52-28-20

N° de fax : 04-99-52-28-24

Courriel : accueil@gestare.fr

GEST-A-RE est un acronyme composé des éléments initiaux des mots : **GEST**ion, **A**nimation et **RE**cherche :

- **GEST** : la Gestion est au service de la collectivité, de la cohésion sociale par la solidarité. Elle répond à une mission d'intérêt général d'utilité sociale, non réductible à un simple outil de l'Administration, mais en relation avec une philosophie du vivre ensemble et de la Société.

Notre association ne se veut pas observatoire-gestionnaire de la pauvreté, mais force de proposition à partir des besoins réels et des possibilités de réponse adaptée.

La rigueur de la gestion des moyens matériels et financiers est mise au service de cette mission et non à celui d'un quelconque profit honorifique ou matériel.

Les statuts, le règlement intérieur et ses annexes rendent compte de la primauté des préoccupations éthiques sur toute autre considération.

Ils manifestent notre conviction que seul un cadre solide et structuré peut aider chaque personne accueillie à trouver appui et solidité en soi.

C'est pourquoi il est proposé aux personnes seules, en couple ou en famille avec jeunes enfants, en difficulté personnelle, familiale, sociale, comme support pour organiser et structurer leur existence.

- **A** : l'Animation est à entendre dans le sens de « donner vie », à partir de la primauté de la personne. Elle porte le mouvement et la reconnaissance :

- Le mouvement de sortie de la précarité, de l'exclusion vers l'autonomie ;
- La reconnaissance de la personne dans ses besoins (sécurité, confidentialité, respect de la vie privée, de l'intimité), dans ses droits (droit à l'information, aux prestations disponibles, aux recours, à la prise en charge individualisée...) ainsi que dans sa dignité qui la rend responsable de soi et de ses actes dans une société régie par la Loi.

L'autonomie, entendue comme capacité, non seulement à se débrouiller seul, mais aussi dans la capacité à utiliser les services de droit commun, visée pour la personne accueillie et objectif pour l'Association, repose sur cette reconnaissance.

Dans un premier temps, elle prend appui sur la protection et le respect, sur la réparation des effets de la précarité et de l'exclusion.

Mais, au-delà, elle mobilise chaque personne accueillie dans sa capacité propre à exercer sa citoyenneté, à être responsable de soi-même dans les différentes déclinaisons du Droit Commun (logement, travail).

Pour nous, Association GESTARE, l'articulation des droits et des devoirs civiques constitue la base de tout projet de prévention, même si nous savons le poids d'une histoire passée et des conditions socio-économiques actuelles sur les trajectoires individuelles.

C'est pourquoi, nous proposons d'élargir l'accueil à toutes les personnes, celles qui sont dans cette capacité et celles qui ne le peuvent pas, dans des structures spécifiques répondant aux caractéristiques et aux perspectives propres à chacune.

- **RE** : la Recherche et l'innovation sociale mettent l'accent sur la diversification des offres en fonction des demandes spécifiques : CHRS collectif et diffus, Pensions de Famille, appartements-relais, Actions de Maintien dans le Logement social (prévention des expulsions locatives très en amont de la procédure), Maison d'accueil (en projet). Elles ne conduisent pas à des expériences aléatoires et désordonnées, mais s'inscrivent dans la continuité de notre recherche du maintien ou du rétablissement de la cohésion sociale grâce à la création et la mise en œuvre des outils institutionnels et fonctionnels les mieux adaptés.

Elles nous permettent d'articuler notre visée et nos objectifs, nos principes éthiques et nos réalisations.

C'est ainsi que nous avons été pionniers dans notre région pour la participation active et quotidienne des résidents au fonctionnement et à l'entretien du CHRS, lieu de résidence et de vie avec un minimum de services généraux destinés aux interventions exigeant une certaine technicité.

L'article 5 de nos statuts actuels exprime l'ouverture et la liberté de conscience qui caractérisent ces valeurs.

« L'Association regroupe sans distinction d'âge, de sexe, de religion et de nationalité, des membres adhérents et de membres honoraires qui sont des personnes physiques qui souhaitent s'engager dans des actions de solidarité en apportant une contribution active. »

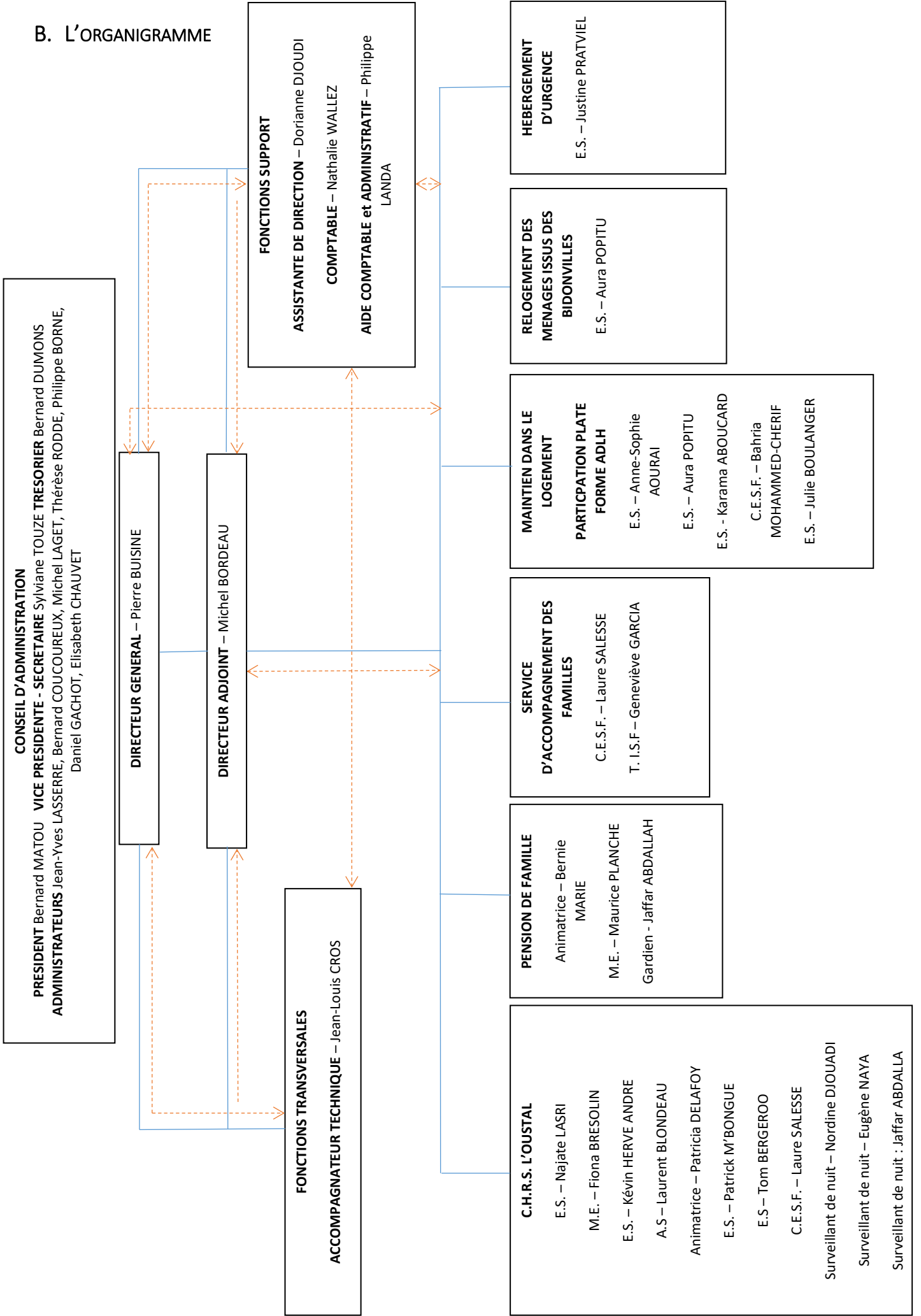
Le caractère laïque de l'association, c'est-à-dire ouvert à tous, sans discrimination préalable ni attache idéologique exclusive, concerne de la même manière les salariés et les personnes accueillies pour lesquelles le but poursuivi est l'amélioration de leur condition matérielle et morale, sans considération d'ordre religieux ou partisan.

A. L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association GESTARE a été créée en 1996. Elle a pour objet de permettre aux personnes isolées, en couple ou en famille, se trouvant en situation d'exclusion ou d'errance par la perte d'emploi et de logement, d'être accueillies dans un lieu où elles seront hébergées et accompagnées en vue de leur réinsertion à toute forme de vie sociale et citoyenne.

Elle entend promouvoir la dignité de ces personnes en leur apportant un soutien psychologique et matériel, condition d'un retour progressif à l'autonomie, en entretenant entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et en proposant des réponses adaptées à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations : lieu collectif et appartement individuel. Par l'intermédiaire des travailleurs sociaux accompagnants, elle soutient leur participation à l'élaboration et au suivi d'un projet personnel à partir de l'écoute de leur demande et dans le respect de leur droit à l'intimité et à la vie privée.

B. L'ORGANIGRAMME



C. LE FINANCEMENT

Pour la réalisation de ses actions, l'association perçoit des financements pérennes, soit sous la forme de dotations annuelles de fonctionnement, soit sous la forme de subventions reconduites d'une année sur l'autre.

Les financements émanent des services de l'Etat via la Préfecture, la DRJSCS et la DDCS, du Conseil Départemental, de la Métropole et de divers organismes privés.

D. LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

1. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale L'Oustal

Le CHRS L'Oustal, créé en 1996, est le premier dispositif de l'association, il est constitué de 2 entités pour une capacité totale de 57 places : une maison communautaire de 21 places en chambres individuelles et doubles situé au centre-ville de Montpellier et un hébergement de 36 places en appartements diffus. Le CHRS L'Oustal a la particularité d'être ouvert à tout public : hommes, femmes et familles connaissant un cumul de difficultés économiques et sociales.

2. La Pension de Famille L'Atelier

Elle a été créée en 2003 et accueille dans le cadre d'une résidence disposant de 23 studios des personnes (hommes ou femmes) isolées.

Les personnes sont occupantes en titre et bénéficient de tous les services de droit commun, comme tout un chacun chez soi. Soutenus par la présence d'un couple d'hôtes, essentiellement missionné pour faire le lien avec les services de droit commun et pour dynamiser le lieu. La Pension de Famille a fonctionné temporairement avec un accueil en logement diffus jusqu'en juillet 2014, date de livraison de l'actuelle résidence. La résidence est située sur le quartier Les Hauts de Massane, elle dispose de pièces communes, ainsi qu'un jardin et un atelier, avec la présence d'un concierge.

3. Le service d'accompagnement des familles

Il s'agit d'un dispositif d'appartements relais, conventionné en 2007 avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement de 11 familles avec des enfants de moins de 3 ans. Le travail s'effectue en binôme formalisé avec les services du Conseil Départemental autour d'actions relatives à un travail de soutien à la parentalité et d'accompagnement dans tous les domaines de la vie sociale, bien entendu le logement mais aussi l'insertion sociale et professionnelle. Depuis le 1er janvier 2018 et le transfert du FSL à la Métropole ce dispositif est cofinancé : par le Conseil Départemental pour la partie protection de l'enfance et par la Métropole pour l'action d'insertion par le logement.

4. Le service « Maintien Dans le Logement »

Cette action qui a débuté en décembre 2014, s'inscrit dans le cadre du développement de projets expérimentaux sur le département de l'Hérault financés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Elle vise à prévenir le plus en amont possible les expulsions locatives, coûteuses tant sur le plan humain qu'au niveau financier, en proposant un accompagnement renforcé à destination de locataires en difficultés du parc public : impayés de loyers, défaut d'assurance habitation, troubles du voisinage, ... L'objectif principal est le maintien dans le logement pour éviter le déclenchement de la procédure classique d'expulsion. Nous sommes conventionnés pour intervenir auprès de 32 ménages en continue depuis novembre 2018.

5. Le Service de relogement des habitants du Bidonville de Celleneuve à Montpellier

Depuis octobre 2017, nous participons ainsi que trois autres associations du secteur AHI à l'initiative des services de l'Etat et de la Métropole de reloger les personnes habitant le bidonville de Celleneuve situé à Montpellier. Il s'agit essentiellement de populations Roms issues de Roumanie.

Pour ce faire, la DDCS propose aux ménages insérés professionnellement : d'une part d'intégrer directement des logements sociaux en bail glissant et d'autre part de bénéficier par les associations d'un accompagnement renforcé qui vise l'autonomie des familles et le glissement du bail au bout d'un an. Cette action se déroule donc en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux de la ville qui mettent à disposition des logements adaptés aux ressources et aux compositions familiales.

Il s'agit d'une action innovante et pionnière à Montpellier dans le sens où elle aborde la question des campements illégaux sous un angle social en faisant le pari de la réinsertion en lieu et place d'une évacuation « manu militari ». Elle est également le fruit de la politique du logement d'abord car elle attribue directement un logement stable aux personnes sans domicile avec un accompagnement adapté.

2. L'organisation de la France à la Homeless World Cup

La Homeless World Cup est une entreprise sociale unique et pionnière qui a pour but de lutter contre l'exclusion. Elle met en place un tournoi annuel de football d'envergure mondiale qui unit des équipes composées de joueurs sans-abri du monde entier. Créée en 2003 à Graz (Autriche) avec 18 pays, la Coupe du Monde de Football des personnes Sans-Abri se déroule depuis chaque année, une fois sur deux en Europe. Sous le slogan « A ball can change the world », la HWC mise sur :

- La mobilisation des personnes en situation d'exclusion autour du sport, pour créer un impact sur leur propre vie,
- Le changement de regard du public sur ces personnes.

Dans plus de 60 pays (dont la France), l'implantation de la HWC permet à un projet social et sportif (santé, éducation, emploi ...) de contribuer au développement des personnes confrontées à l'exclusion. L'édition 2019 s'est tenue à Cardiff (Royaume-Uni). L'édition 2020 n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

II. Le CHRS L'OUSTAL

A. LES MISSIONS DU CHRS

L'action définie et mise en œuvre au sein du C.H.R.S. repose sur un certain nombre de grands fondements :

- Il s'agit avant tout d'inscrire notre action dans un dispositif départemental intégrant des sensibilités différentes, des singularités, dans une dimension d'articulation et de complémentarité,
- Notre mission étant de conduire les personnes hébergées vers plus d'autonomie sociale, la place du résident en tant que sujet, personne responsable, capable de l'être, constitue bien la question centrale de l'objet de l'institution,
- Il importe pour cela que l'Oustal puisse apporter une réponse institutionnelle pertinente et adaptée au regard de la situation de l'ensemble des personnes accueillies, hébergées, accompagnées, en affichant clairement les règles afin que les résidents puissent se repérer, se sentir sécurisés, mais aussi se positionner vis à vis d'elle,
- L'action de l'Oustal est généraliste, centrée sur ses missions d'hébergement et d'insertion, dans un accueil qui se veut non ségrégatif, rendant cela possible par un travail de collaboration avec les différents partenaires,
- Pour que les résidents puissent retrouver une place sociale, hors du dispositif spécifique de l'aide sociale, il est indispensable de construire un travail de lien avec l'ensemble des services de droit commun,
- Pour répondre à ces principes, les mener à bien, il est nécessaire que soit mis en œuvre des moyens en terme d'équipe, structurée autour de la complémentarité des compétences de chacun de ses membres, de l'accès pour tous à une dimension de responsabilité, d'espace d'initiative, d'ouverture sur l'extérieur.

B. LES DEUX FORMES D'HEBERGEMENT

L'Oustal propose deux formes d'hébergement :

- **L'une sous la forme communautaire** s'adressant à des femmes ou à des hommes isolés ainsi qu'à des couples pour un accueil de 21 places, avec le choix depuis sa création, de ne pas avoir recours à des personnels de services généraux, les résidents étant sollicités pour prendre en charge l'entièreté des tâches de la vie quotidienne soutenus en cela par les accompagnateurs.
- **L'autre sous la forme d'un hébergement en appartements diffus** pour un accueil de 36 places, tout public y compris bien entendu les familles avec enfants. Les résidents se trouvent en situation de « locataires » bénéficiant de l'allocation logement et ayant à assurer toutes les charges liées à l'occupation de ce logement. Quand cela est possible, nous favorisons le recours au glissement de bail, ce qui permet de progressivement glisser vers le droit commun et d'éviter de fragiliser la personne ou la famille lors de l'arrêt de l'accompagnement par l'association.

L'association défend la pertinence de ces deux types d'hébergement. Ils sont complémentaires, concernant des personnes dans des situations différentes ou à des moments différents de leurs problématiques, avec des conditions et une procédure d'admission distinctes.

Ainsi, nous tenons à rappeler qu'au niveau de l'hébergement communautaire nous accueillons de façon inconditionnelle toute personne qui n'a pas de domicile stable quelle que soit sa situation, dans le respect des directives qui encadrent nos missions de centre d'hébergement. Il nous appartient de faire évoluer sa situation et de déterminer avec elle les orientations à mettre en œuvre à l'issue du travail d'accompagnement.

C. LA PARTICIPATION DES RESIDENTS

- Le Conseil de Vie Sociale

L'instance Conseil de la Vie Sociale a toujours été une réalité essentielle de la vie institutionnelle s'attachant à donner son avis, mais aussi à se positionner, sur les éléments structurels de la vie de l'établissement.

Nous essayons de la faire fonctionner, sans démagogie, ni la réduire au seul niveau de l'expression des résidents. Nous la voulons comme un réel espace de démocratie avec ses logiques contradictoires qui s'affrontent selon que l'on soit élu du collège Conseil d'Administration, des résidents ou des salariés. Nous nous attachons à l'accompagner dans cette forme, ce qui représente un sacré défi tenant compte du turnover des résidents, des aléas institutionnels, de la difficulté à lui préserver une dynamique tout au long de l'année.

- « L'Assemblée Générale des Résidents »

« L'assemblée générale des résidents » est une forme originale de participation et d'expression des personnes hébergées au sein du CHRS Collectif, elle remonte aux origines de l'établissement. Elle regroupe une fois par mois les personnes accompagnées, l'équipe éducative et la direction. Le but de cette rencontre mensuelle est de développer une synergie en vue d'améliorer le vivre-ensemble.

C'est un espace d'échanges, de régulation, de confrontation d'idées, de mutualisation et de prises de décision en ce qui concerne la vie quotidienne de la maison. Un ordre du jour est établi conjointement par les résidents et les salariés. Un président de séance est volontairement désigné pour diriger la réunion et réguler les échanges. Un secrétaire note les sujets abordés et les décisions prises. Ces dernières sont l'objet d'un vote à main levée. Cette réunion est particulièrement suivie et a un effet bénéfique sur la dynamique du groupe.

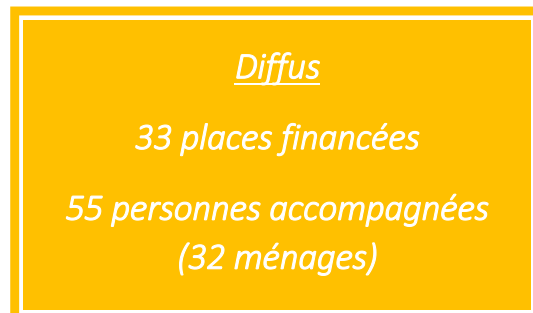
D. LA PROCEDURE D'ADMISSION : SIAO ET ACCUEIL

Le traitement des demandes d'admission est assuré par le SIAO depuis janvier 2012. Lorsqu'une place se libère sur notre dispositif, nous nous mettons en lien avec le SIAO qui nous transmet des candidatures dont les orientations ont été validées. A ce jour, les candidatures sont accessibles via le SI-SIAO. Nous participons régulièrement aux commissions de traitement des candidatures qui sont organisées dans les locaux du SIAO.

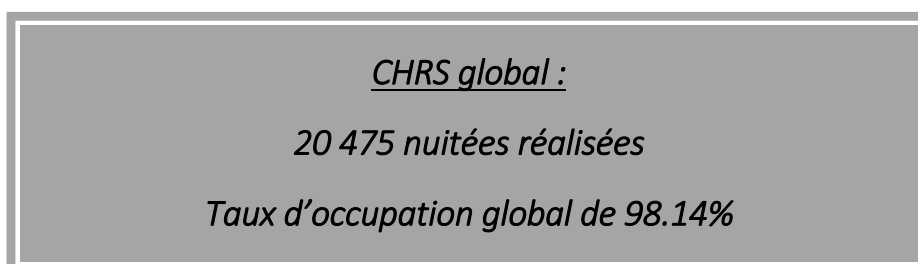
III. L'ACTIVITE GENERALE

A. L'ACTIVITE

1. Nombre de places financées, de personnes accompagnées



2. Nombre de nuitées et Taux d'occupation

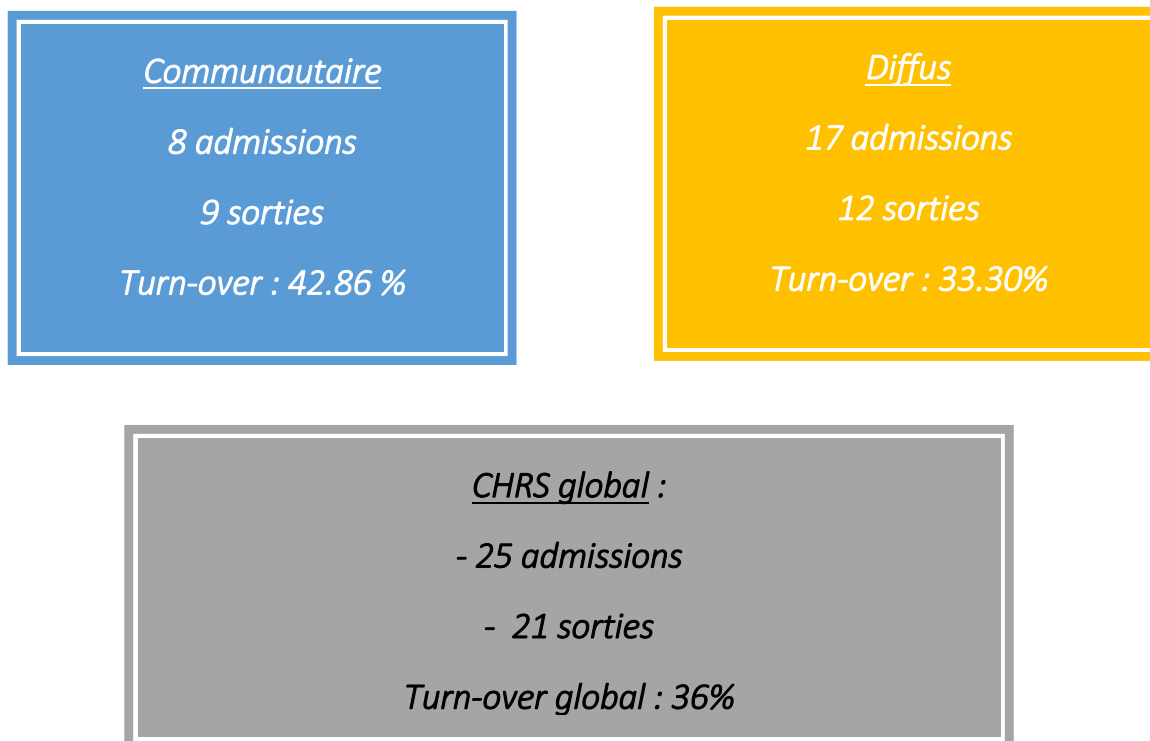


Le taux d'occupation du CHRS collectif est de 73.47% en 2020, **ce résultat inférieur à 95% s'explique à la fois par l'impact des travaux de la réhabilitation des locaux du foyer et celui de la crise sanitaire liée au Covid-19.**

Pour compenser ce déficit, nous avons réalisé une sur-occupation sur le CHRS diffus en 2020, d'où un taux d'occupation du CHRS diffus de 112,54%.

Ainsi, nous avons réussi à maintenir **un taux d'occupation global du CHRS nettement supérieur à 95%, qui s'établit à 98.14%.**

3. Admissions et sorties en nombre de personnes



Le turn-over est calculé sur la base du nombre de sorties réalisées sur l'année divisé par le nombre de places financées.

Le nombre d'admissions réalisé sur le CHRS collectif a fortement diminué de moitié en 2020 par rapport à 2019 en raison des travaux du foyer et de la crise sanitaire.

Le nombre d'admissions et de sorties du CHRS diffus reste stable. Cependant, le turn-over de 33,30% est en-dessous de nos objectifs.

4. Les durées moyennes de séjours des personnes sorties

Communautaire

241.33 jours (soit 8 mois et 4 jours)

Diffus

656.91 jours (soit 1 an et 9 mois)

Une durée moyenne globale de séjour de 478.76 jours (environ 1 an et 3 mois)

Communautaire

Nombre de séjour < 12 mois : 7

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois: 2

Nombre de séjour > 24 mois : 0

Diffus

Nombre de séjour < 12 mois : 3

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois: 3

Nombre de séjour > 24 mois : 6

CHRS global

Nombre de séjour < 12 mois : 10

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois: 5

Nombre de séjour > 24 mois : 6

La durée moyenne de séjour des sortants du CHRS Communautaire est passée de 9 mois en 2019 à 8 mois en 2020. Pour le CHRS diffus, nous notons une augmentation de la durée moyenne du séjour des sorties en 2020 (1 an et 9 mois) par rapport à 2019 (1 an et 3 mois).

Globalement, le nombre de séjour inférieur à 12 mois est majoritaire.

5. Durées de séjour des personnes présentes au 31/12/2020

Communautaire

Nombre de séjour < 12 mois : 5

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois : 7

Nombre de séjour > 24 mois : 3

Diffus

Nombre de séjour < 12 mois : 16

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois : 9

Nombre de séjour > 24 mois : 18

CHRS global

Nombre de séjour < 12 mois : 21

Nombre de séjour compris entre 12 et 24 mois : 16

Nombre de séjour > 24 mois : 21

Pour le CHRS Communautaire, nous avons 3 durées de séjour supérieures à 24 mois au 31/12/2020, il s'agit de 3 personnes :

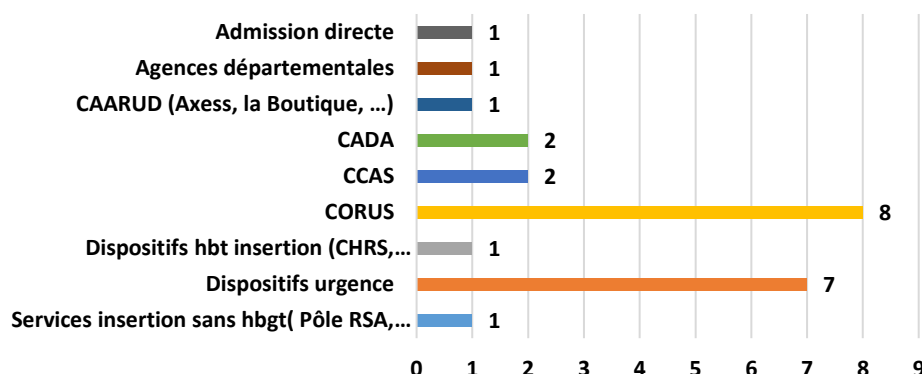
- Un résidant âgé de 63 ans, bénéficiaire de l'AAH et d'une mesure de protection (tutelle), hébergé depuis 9 ans. Son état de santé est particulièrement fragile du fait d'une addiction à l'alcool et d'une cirrhose du foie. Il est dans l'attente d'une place en EHPAD, plusieurs dossiers ont été déposés auprès de ces établissements dans la région et hors région mais sans succès.
- Un résidant âgé de 52 ans, bénéficiaire de l'AAH, durée de séjour : 2 ans et 2 mois. Il s'agit d'une personne dont l'état de santé est particulièrement fragile, souffrant d'une pathologie pulmonaire grave (tuberculose) qui a été prise en charge à l'hôpital en 2020 et d'une addiction à l'alcool. Une infirmière intervient quotidiennement pour l'aider dans sa prise de traitement. Ce monsieur est SYPLO prioritaire. Il est dans l'attente d'un appartement autonome, une attribution est imminente. Une orientation vers l'hôtel social est également travaillée mais un nouveau déménagement et un nouvel accueil en chambre ne nous semblent pas adaptés du fait de son besoin de rester au domicile. Un accès direct en logement est préférable.
- Une résidante âgée de 45 ans, sans ressource et sans papier, durée de séjour : 3 ans et 10 mois. Les tentatives de régularisation se sont avérées infructueuses. Nous l'orientons vers un dispositif d'hébergement d'urgence.

Pour le CHRS Diffus, nous avons 21 séjours supérieurs à 24 mois, il s'agit non seulement de personnes isolées mais également de familles, pour la plupart des objectifs de sorties sont atteints en 2021 :

- Une résidante dont la durée de séjour est de 5 ans et demi, âgée de 39 ans, bénéficiaire d'un titre de séjour d'un an, sans ressources de 2011 à décembre 2019. Madame n'a pu accéder durant son séjour à des ressources régulières pour envisager un relogement. Bénéficiaire du RSA depuis janvier 2020, elle a été orientée vers une résidence sociale. **Elle est admise en avril 2021 en résidence sociale.**
- Une résidante dont la durée de séjour est de 5 ans et demi, âgée de 68 ans, bénéficiaire d'un titre de séjour d'un an, sans ressources de 2011 à décembre 2019. Madame n'a pu accéder durant son séjour à des ressources régulières pour envisager un relogement. Bénéficiaire de ressources suffisantes depuis 2020, elle était dans l'attente d'un logement social. **Elle est sortie du CHRS en mars 2021, relogée en logement social à Montpellier.**
- Une famille monoparentale : une mère isolée (29 ans) et sa fille (5 ans), dont la durée de séjour est de 4 ans et 9 mois. Cette situation a fait l'objet d'une prise charge importante au niveau de la parentalité et de la situation budgétaire. Suite à un signalement de nos services, la famille a d'abord bénéficié d'une IED, puis d'une AEMO. Finalement, les problématiques de parentalité étaient trop prégnantes, l'enfant a été placée en famille d'accueil en janvier 2021. Le ménage bénéficie d'une AGBF (Aide à La Gestion du Budget Familial) judiciaire. Une orientation est maintenant envisageable en appartement relais. Le besoin d'accompagnement est encore important. Dans le cadre des démarches de relogement, deux attributions ont eu lieu, en 2017 - 2018 que madame a refusé.
- Une famille monoparentale: une mère isolée (37 ans) et sa fille (7 ans), dont la durée de séjour est de 2 ans et demi. Cette situation a fait l'objet d'une prise charge importante au niveau de la situation budgétaire. **La famille a été positionnée dans le cadre de notre partenariat avec CDC Habitat sur un logement bail glissant depuis mars 2021.**
- Un résidant âgé de 53 ans, bénéficiaire du RSA, dont la durée de séjour est de 2 ans et 4 mois, est en attente d'un logement social. Il est syplo prioritaire. La problématique principale est l'addiction. Une orientation en résidence sociale est en cours.
- Une famille monoparentale : **une mère et son fils, dont la durée de séjour est de 2 ans au 31/12/2020, sont sorties du dispositif en février 2021, relogés au domicile familial à Paris.**
- Une famille de 5 personnes : un couple et 3 enfants, dont la durée de séjour est 2 ans et 10 mois au 31/12/2020, **est sortie du CHRS en janvier 2021, relogée en logement social à Montpellier.**
- Un résidant âgé de 54 ans, salarié en CDI, dont la durée de séjour est de 3 ans et 6 mois, est attente d'un logement. La problématique principale était les difficultés de gestion budgétaire et administrative. Une orientation en résidence sociale est en cours.
- Un résidant âgé de 48 ans, bénéficiaire du RSA, originaire de la République dominicaine dont la durée de séjour est de 2 ans et 3 mois, est attente d'un logement. La problématique principale était les difficultés de gestion budgétaire et la complexité des démarches autour de l'obtention d'un passeport pour le renouvellement du titre de séjour. Une orientation en résidence sociale / Hôtel social est en cours. Ce monsieur a été incarcéré en cours de séjour.
- Un résidant âgé de 44 ans, bénéficiaire du RSA, dont la durée de séjour est de 2 ans et 2 mois, est en attente d'un logement. La problématique principale est l'addiction. Une orientation en résidence sociale / Hôtel social est en cours. Il est reconnu SYPLO prioritaire.

B. SERVICES ORIENTEURS

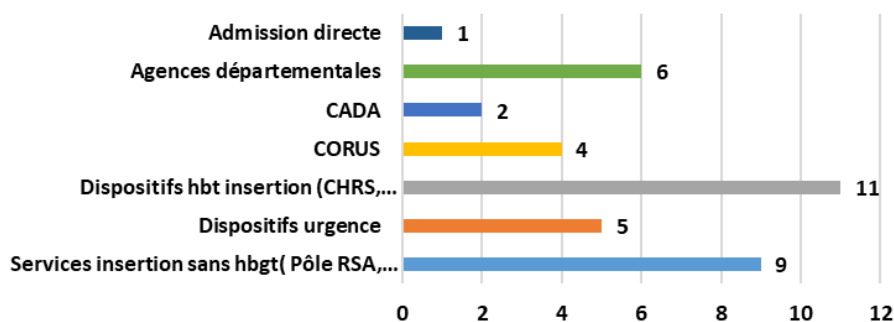
COMMUNAUTAIRE
SERVICE ORIENTEURS
24 personnes (adultes)



Les services orienteurs sont diversifiés comme les années précédentes. Les services de premier accueil (SAO Corus, les dispositifs d'urgence) restent les principaux orienteurs vers le CHRS collectif.

Nous avons une admission directe qui correspond à une réponse donnée en urgence. Cette admission a toutefois fait l'objet d'un dossier SIAO.

DIFFUS
SERVICE ORIENTEURS
38 personnes (adultes)

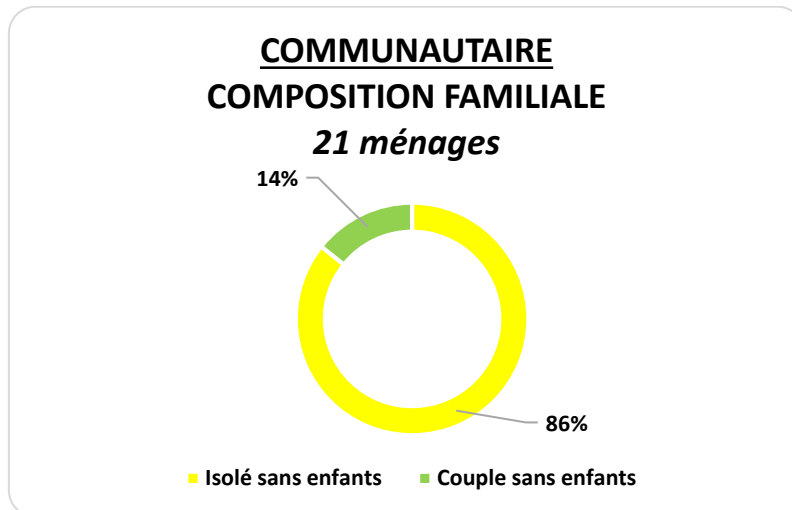


Pour le CHRS Diffus, l'hébergement d'insertion (CHRS collectif, stabilisation) est sans conteste l'orienteur majoritaire. Il s'agit principalement de personnes issues de structures collectives qui ont besoin d'une étape supplémentaire en appartement pour se préparer au logement autonome.

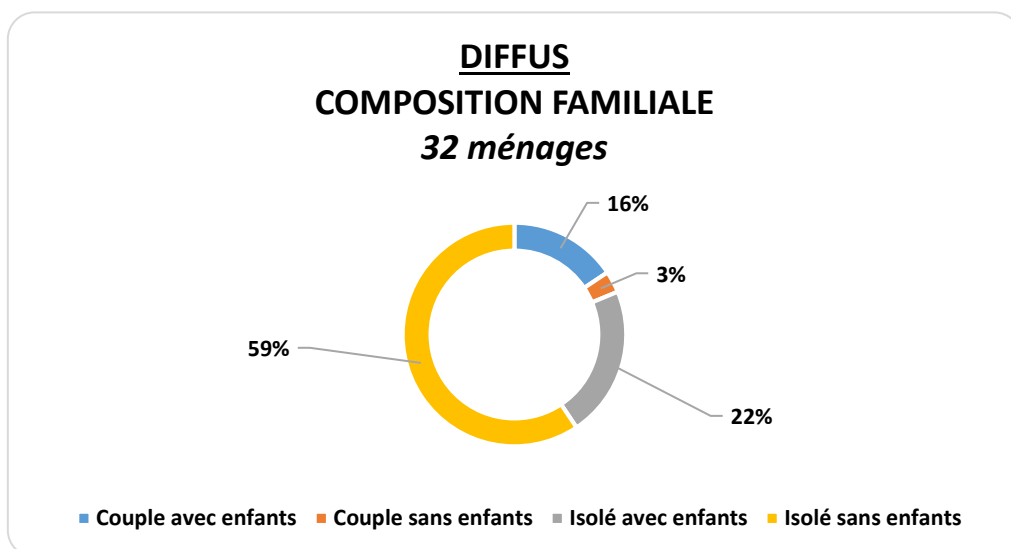
Les agences départementales orientent le plus souvent des ménages avec enfants ou des personnes en situation d'expulsions locatives.

C. LA TYPOLOGIE DU PUBLIC EN 2019

1. Les compositions familiales

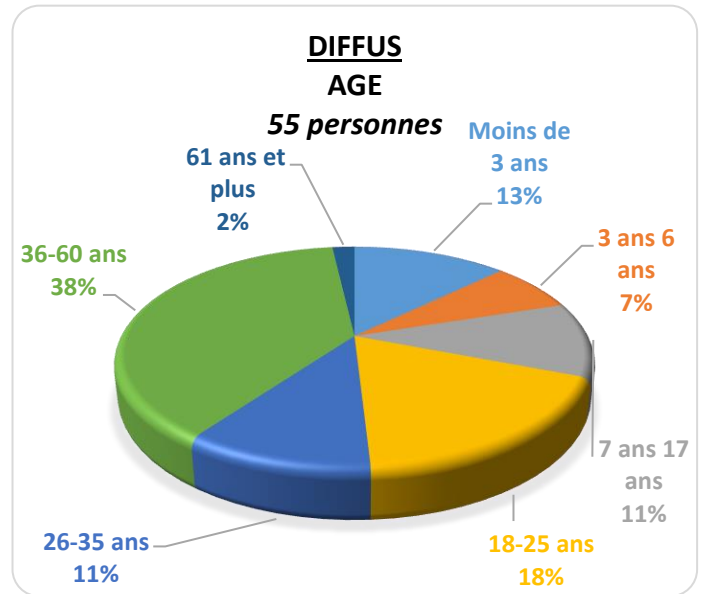
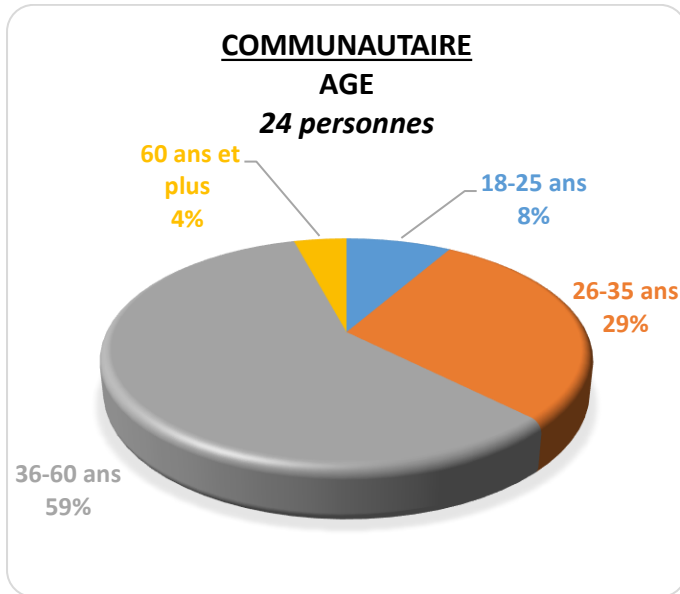


Le CHRS collectif accueille principalement des personnes isolées. Les orientations de personnes vivant en couple sont rares.



Le CHRS Diffus accueille tous types de ménages grâce à une offre d'hébergement en appartements diversifiée (studios, F2, F3). Toutefois, les personnes isolées sont les ménages majoritairement orientés.

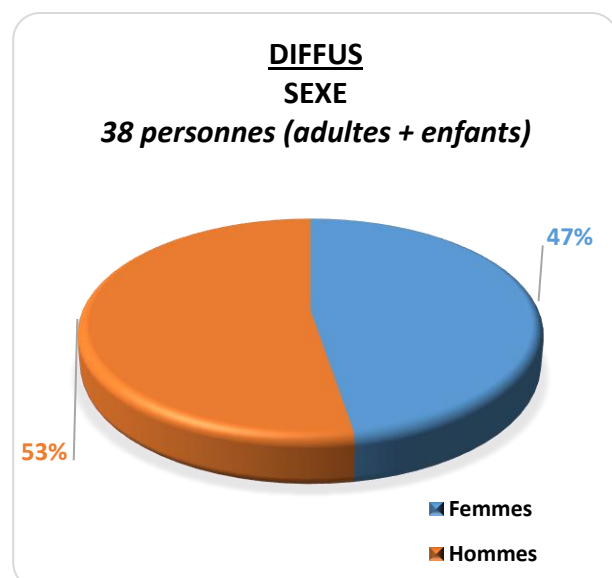
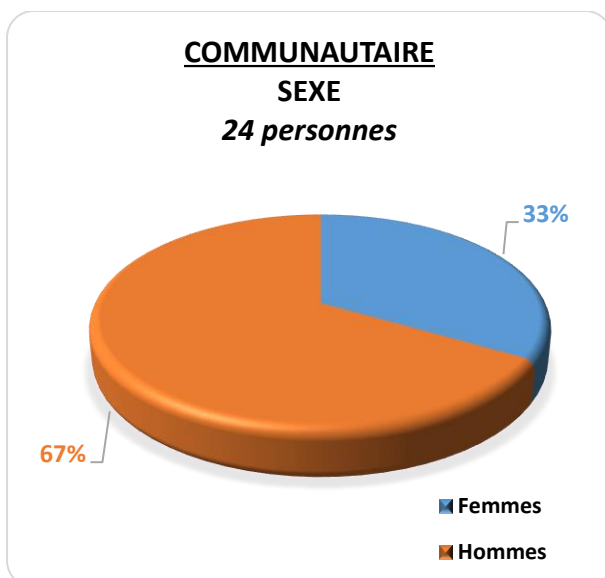
2. Age des personnes accueillies



C'est une constante : la tranche d'âge la plus représentée sur le communautaire et le diffus est celle des 36-60 ans.

La proportion d'enfants accueillis en 2020 augmente par rapport à 2019 : en 2019 elle représentait 20% des effectifs du CHRS diffus, en 2020 elle s'élève à 30%. En effet, nous avons accueillis un plus grand nombre de ménages avec enfants.

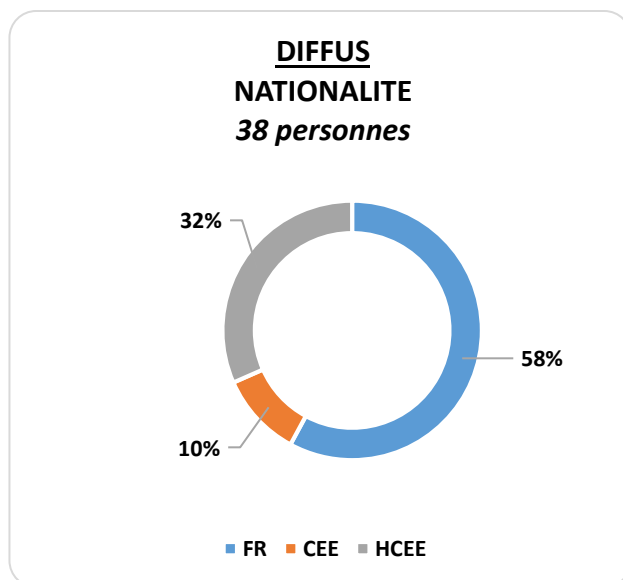
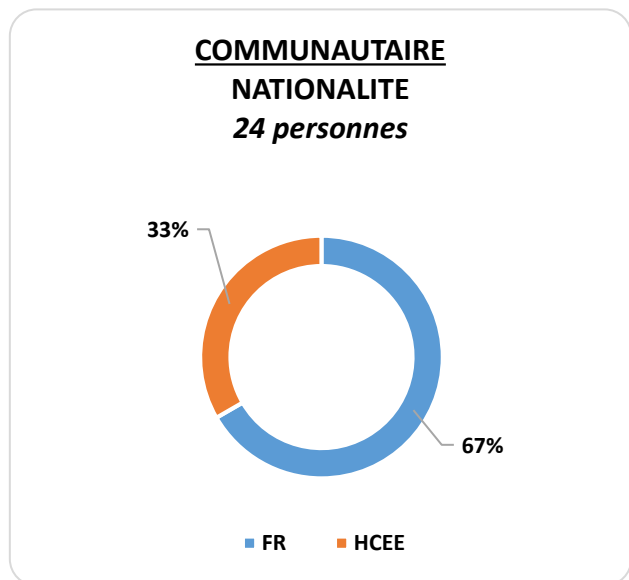
3. Proportion Hommes –Femmes (adultes et enfants)



Au CHRS collectif, les proportions Homme - Femme restent assez stables au fil des années : 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes.

Au sein du CHRS diffus, les proportions homme-femme sont proches de la parité car elles intègrent les enfants et un nombre relativement important de familles monoparentales notamment les mères isolées avec enfants.

4. Nationalité

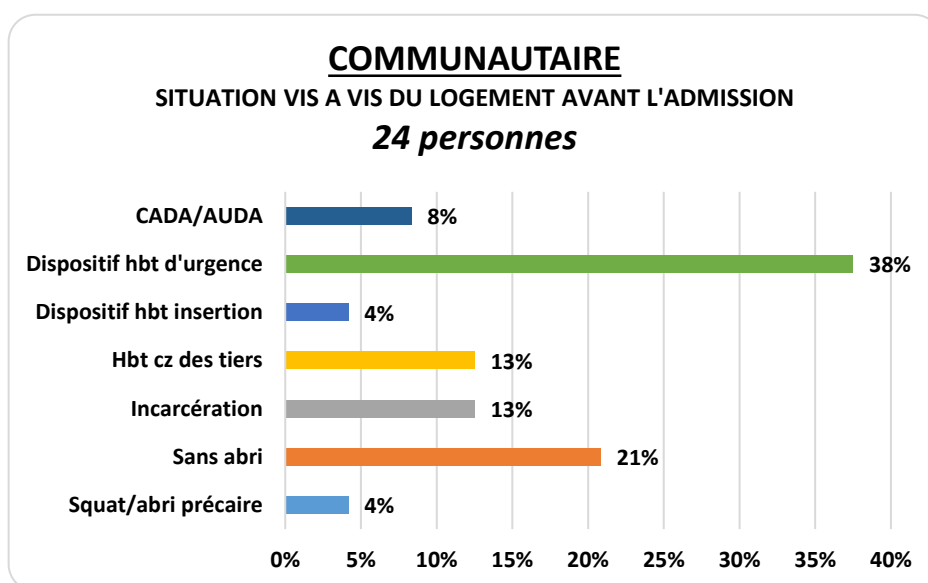


Au sein du CHRS collectif, nous remarquons l'absence de personnes issues de la CEE ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

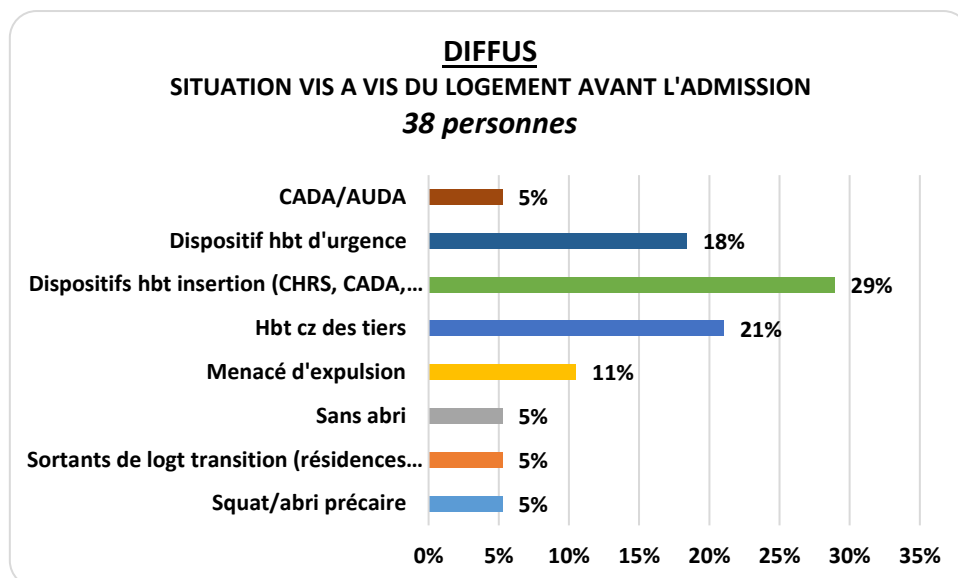
Au CHRS diffus, les proportions restent stables.

D. SITUATION VIS-A-VIS DU LOGEMENT AVANT L'ADMISSION

Les situations vis-à-vis du logement sont représentatives des conditions vécues par les résidents avant leur admission.



Pour la majorité des personnes accueillies sur le CHRS communautaire, on observe des situations de grande précarité sociale et de vulnérabilité.

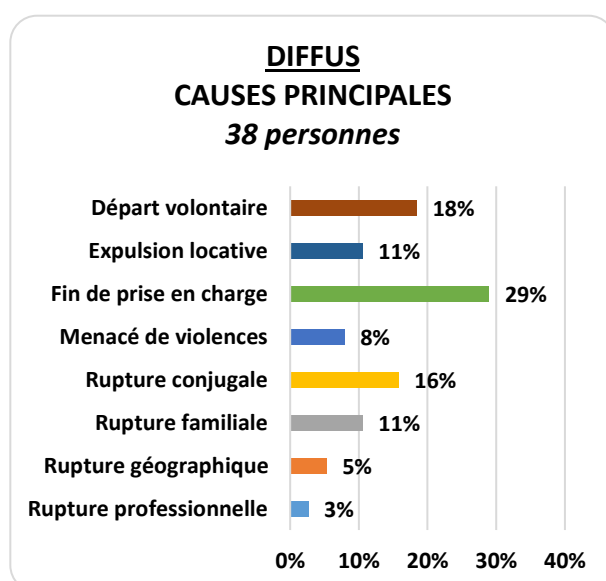
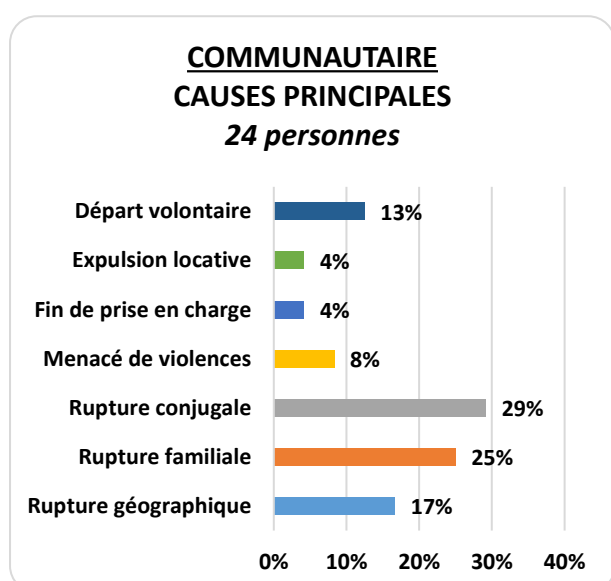


Pour le Diffus, nous constatons en amont une majorité (29%) de situations issues de l'hébergement d'insertion (CHRS, stabilisations...) et de situations de personnes hébergées chez des tiers(21%). Ces situations contrastent avec celles des personnes accueillies sur le communautaire dont les situations sont beaucoup plus précaires.

Par rapport aux années précédentes, il y a une augmentation des personnes issues des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Pour finir, nous notons une proportion relativement importante de personnes menacées d'expulsion (11%).

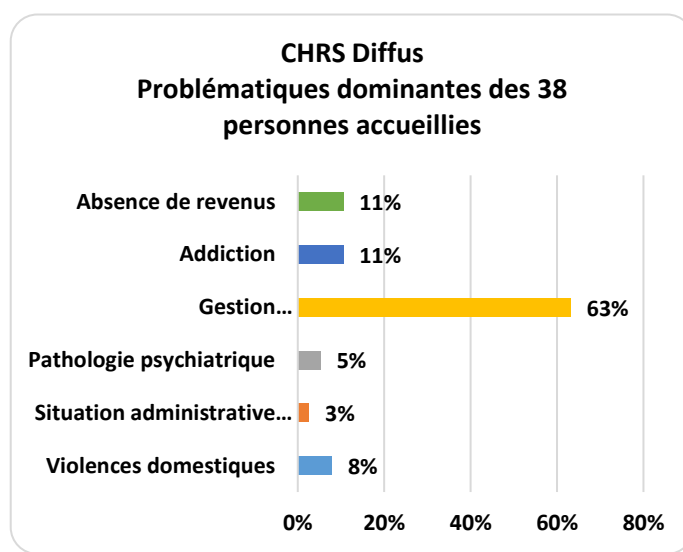
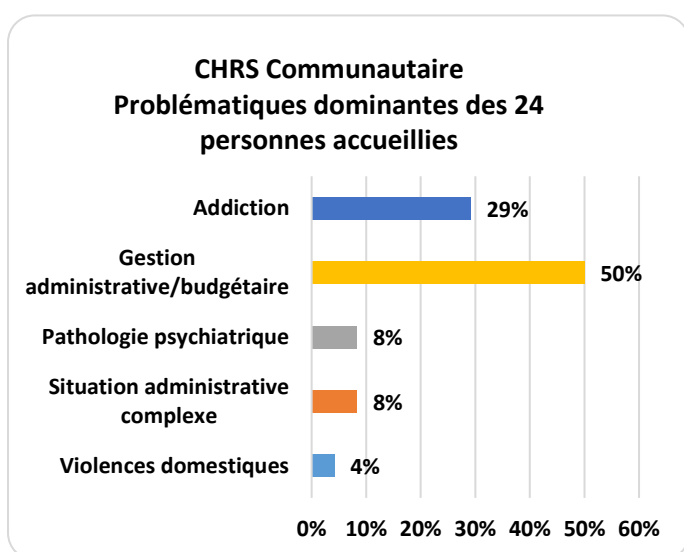
E. CAUSES PRINCIPALES DE L'ADMISSION



En analysant les causes principales de l'admission, nous constatons de nouveau des différences assez importantes en comparant les deux formes d'hébergement :

- Un public en plus grande fragilité sur le CHRS collectif caractérisé par des ruptures familiales, conjugales et géographiques, des expulsions locatives (avec perte du logement). Ces ruptures constituent les principales causes de précarisation des situations des ménages.
- Au niveau du CHRS Diffus, les fins de prise en charge d'autres structures se distinguent nettement comme étant la cause principale de l'admission, cela signifie que le CHRS diffus joue principalement un rôle de dispositif d'hébergement de transition entre une structure collective et le logement autonome ou adapté.

F. LES PROBLEMATIQUES DOMINANTES ET LES AXES D'ACCOMPAGNEMENT



Les problématiques repérées ci-dessus sont autant de freins au processus de réinsertion, elles ne peuvent être ignorées dans le cadre de l'accompagnement social. Elles se cumulent fréquemment chez un même individu.

- **Les difficultés liées à la gestion administrative et budgétaire** sont prégnantes chez les personnes hébergées tant sur le communautaire que sur les appartements diffus. Cette réalité est exacerbée par la précarité des ressources des ménages qui sont majoritairement bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH). Pour préparer la réinsertion par le logement, une participation financière à l'hébergement est demandée mensuellement aux résidents. Il s'agit de préparer les personnes à la réalité des contraintes liées à la vie en société : paiement d'un loyer, des charges d'électricité et d'eau...

La réinsertion nécessite aussi un accompagnement fort visant en priorité **l'accès aux droits** (couverture maladie, minima sociaux, transport, demandes HLM, etc.) et la régularisation/actualisation de la situation administrative (carte identité, titre de séjour, déclarations fiscales).

Pour les situations les plus complexes, la mise en place de mesures de protection peut s'avérer indispensable : curatelle, tutelle, AGBF (Aide à la Gestion de Budget Familial) ou MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). Ces mesures permettent une résolution des difficultés sur du long terme et donc une sécurisation du résident pour l'accès et le maintien dans le logement autonome ou adapté.

- **Les pathologies les plus représentées chez les personnes accueillies concernent les addictions :** les personnes accueillies souffrent d'alcoolisme, de toxicomanie voire de poly-toxicomanies. Des risques sanitaires graves sont liées à une consommation d'alcool ou de stupéfiants (ou de médicaments hors prescription). Nos équipes restent vigilantes sur ces situations de santé, l'accès aux soins est l'axe de travail prioritaire.

Les pathologies psychiatriques (dépression, anxiété, psychoses, et autres troubles du comportements...), sont particulièrement difficiles à prendre en charge notamment quand les personnes ne coopèrent pas. Lorsqu'un suivi médical est accepté une réinsertion devient possible. Le travail d'accompagnement vers le soin est effectué en partenariat avec les équipes mobiles de psychiatrie (UMIPPP) qui peuvent intervenir directement au CHRS ou dans les appartements du diffus.

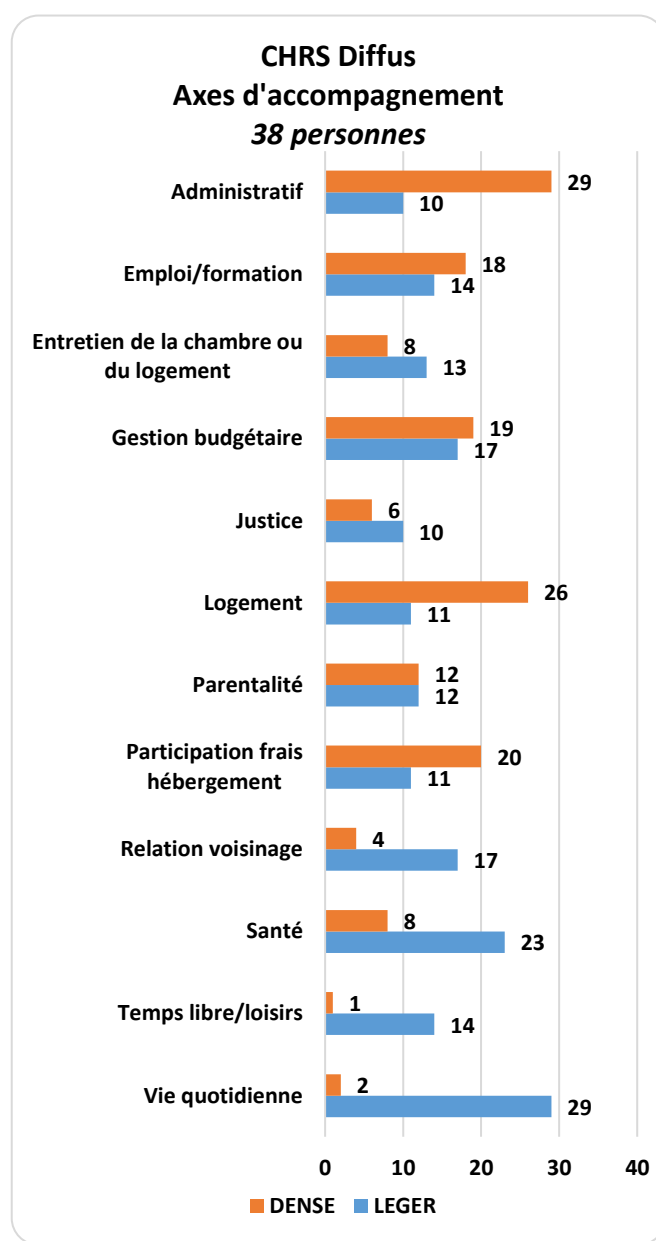
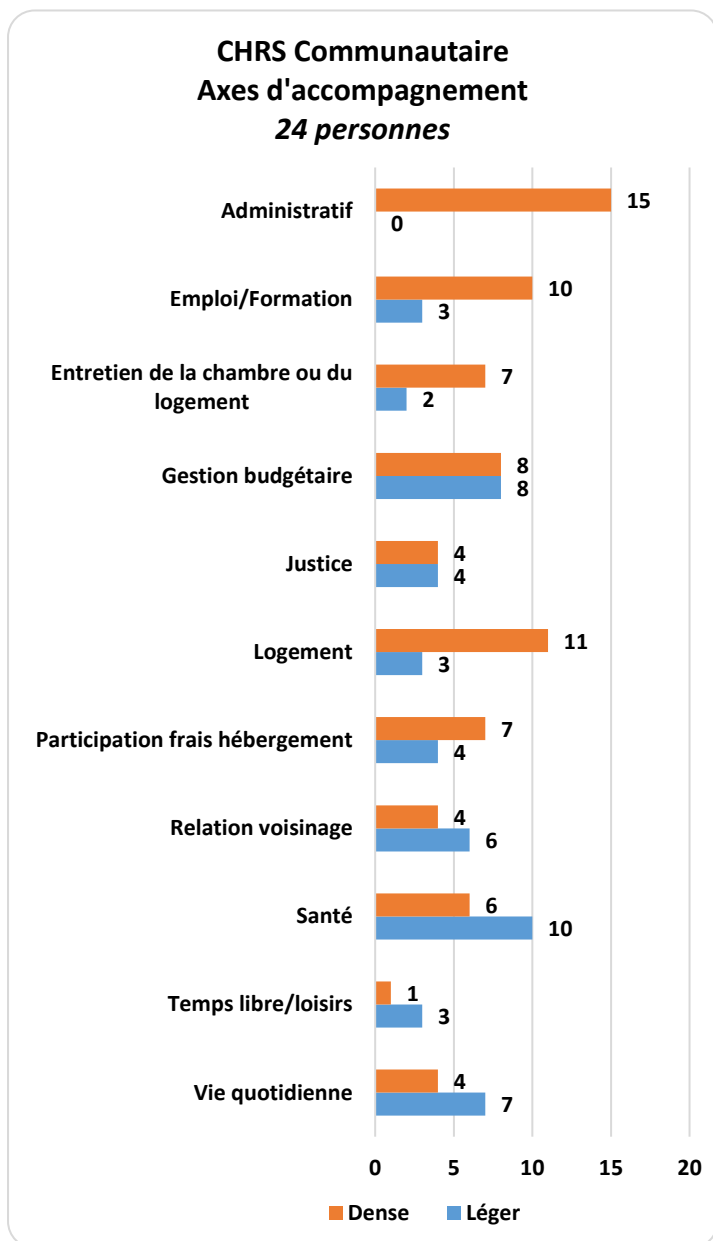
Certaines situations de crises ou de danger immédiat nécessitent la sollicitation par l'équipe des services d'urgence ou la mise en œuvre d'une HDT (Hospitalisation à la Demande d'un Tiers).

- **Les violences domestiques :** nous travaillons avec le CIDFF, Via Voltaire et les dispositifs nationaux en vue d'informer les victimes sur leurs droits, les accompagner dans la mise en œuvre effective de ces droits : dépôt de plainte, consultation en urgence ..., et si besoin d'une psychothérapie pour la prise en charge de la souffrance, de la détresse psychologique que ces situations génèrent.

Le soutien psychologique et la protection des victimes sont les axes prioritaires mis en œuvre par l'équipe éducative.

- **Les personnes en situation administrative complexe** ont fortement diminué depuis 2018 (18%) : il s'agit de personnes en situation irrégulière, déboutées du droit d'asile, ou encore en attente d'un premier titre de séjour. Les démarches de régularisation sont souvent longues et complexes. Sans droit au séjour, le processus de réinsertion est limité voire impossible. Nous travaillons avec des avocats spécialisés dans le droit des étrangers, des associations (CIMADE, 2ChosesLune, Gifti...) pour favoriser la régularisation. L'apprentissage de la langue est aussi prioritairement travaillé lorsque nécessaire.

Les différents axes d'accompagnement mis en œuvre par l'équipe éducative

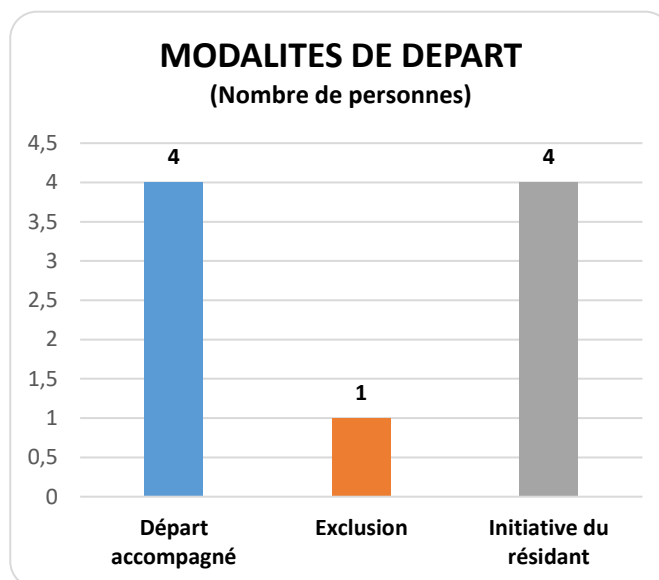
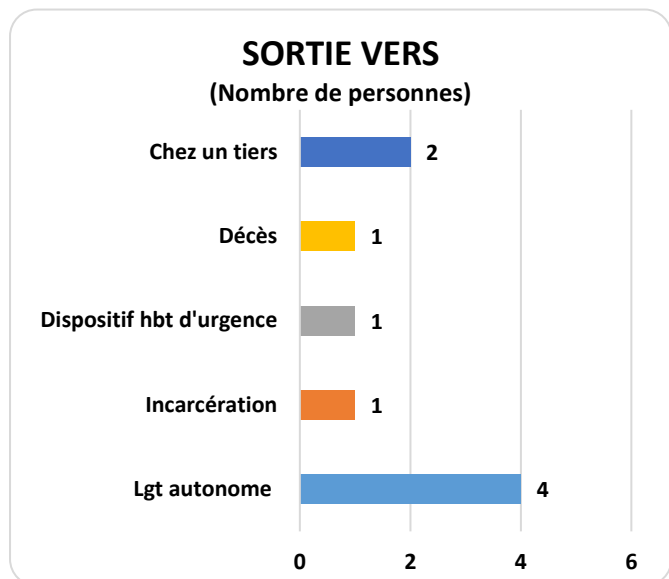


- Quel que soit leur situation, **une grande majorité des personnes hébergées aspire à intégrer un logement**. Le développement des compétences en matière d'habiter est un axe majeur de notre intervention qui intègre aussi bien l'investissement affectif d'un lieu de vie que des questions relatives à sa gestion (gestion budgétaire, entretien du logement, relation contractuelle, relation voisinage).
- **L'emploi** : en qualité de référents unique d'insertion, nous sommes habilités à élaborer les Contrats d'Engagement Réciproque (CER). Il s'agit d'un outil supplémentaire pour accompagner les personnes bénéficiaires du RSA dans leur projet de réinsertion. Le CER permet régulièrement, à un rythme défini avec la personne, d'élaborer un projet d'insertion mais il constitue également un puissant outil donnant un accès privilégié à une palette de dispositifs financés par le Conseil Départemental en vue de favoriser la réinsertion par l'emploi ou l'activité des plus fragiles. Nous orientons vers des chantiers

d'insertion les publics les plus éloignés de l'emploi, ils constituent une solution d'accès à une activité salariée adaptée aux plus fragiles.

G. LES SORTIES ET MODALITES DE DEPARTS

- **Sorties et Modalités de départs pour le CHRS communautaire**



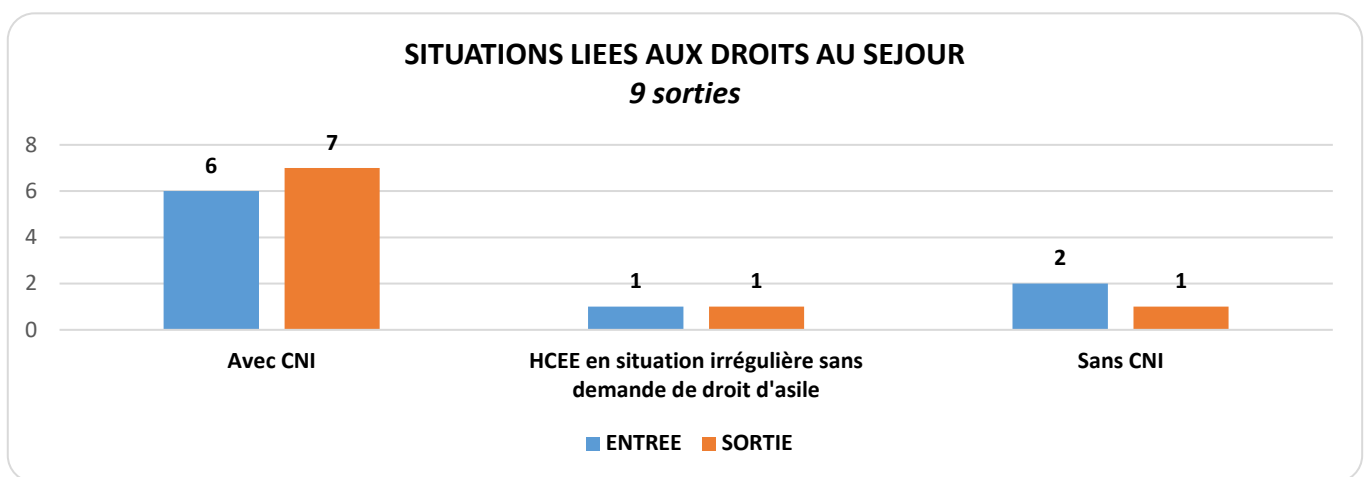
9 personnes sont sorties du CHRS communautaire en 2020 :

- 4 personnes sont relogées en appartement autonome soit 44% des sorties. La proportion de relogement en appartement autonome est majoritaire, mais reste cependant inférieure à 50%:
 - Un couple a été relogé en appartement privé dans un autre département (Aveyron), accompagné dans leur choix de vivre à la campagne.
 - 1 personne seule en appartement privé
 - 1 personne seule en logement social
- Les 5 autres situations à la sortie reflètent les problématiques complexes des personnes accompagnées :
 - Nous déplorons un décès en 2020 : cette personne d'une cinquantaine d'année est décédée à l'hôpital d'un infarctus du myocarde. L'équipe avait assuré les gestes de premiers secours en attendant l'intervention du SAMU.
 - Une personne a été incarcérée en raison du non-respect du PSE (Placement sous Surveillance Electronique).
 - Une personne a été exclue en raison de menaces répétées à l'encontre des membres de l'équipe et des résidents. Nous avons mis fin à l'hébergement, cette personne a été relogée chez sa compagne.

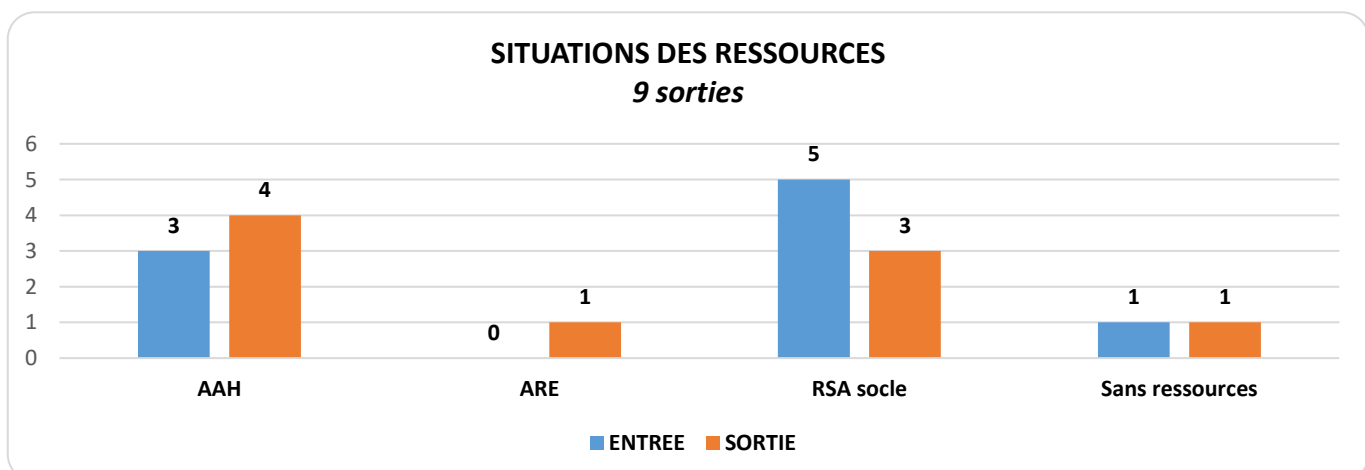
- Une personne est retournée en dispositif d'urgence car en difficulté pour s'adapter aux contraintes liées à la vie en collectivité
- Deux personnes ont été fait le choix d'un hébergement chez un tiers. Ce type de solution reste précaire et incertain.

Au niveau des modalités de départ : comme en 2019, nous notons en 2020 une hausse sensible des départs à l'initiative des personnes. Nous constatons effectivement une forte proportion de relogement chez un tiers (22%) en 2020, comme en 2019 (17%).

COMPARATIF ENTRE L'ADMISSION ET LA SORTIE (ADULTES)



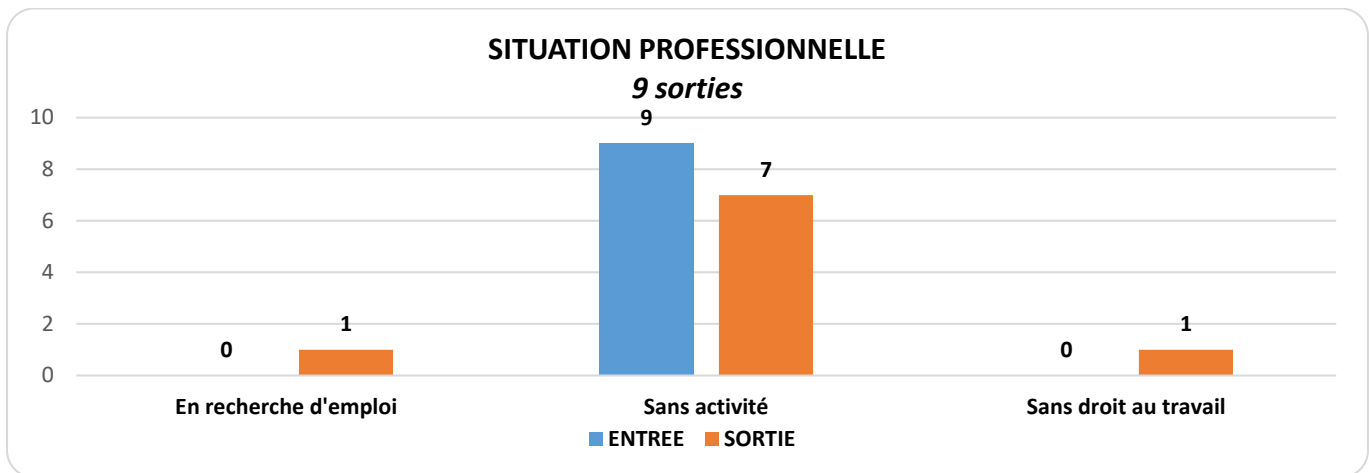
CNI : Carte Nationale d'Identité



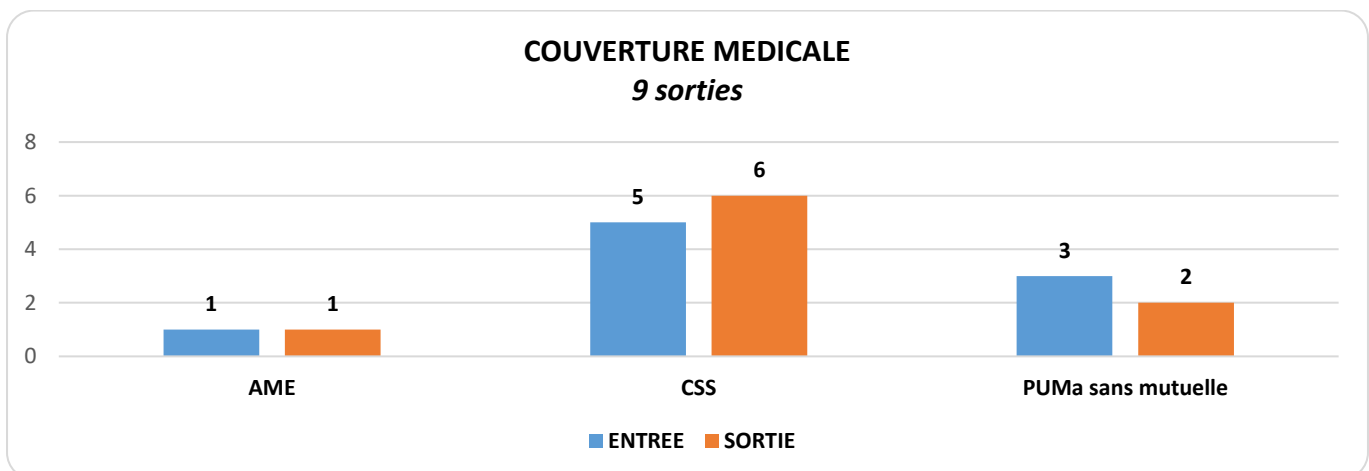
L'accompagnement a permis le maintien des droits et en particulier :

- La reconnaissance d'un handicap et l'obtention de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour 1 personne

- L'augmentation des ressources : 2 personnes sont devenues bénéficiaires de l'ARE et de l'AAH (corrélées à une diminution du nombre d'allocataires du RSA)
- Nous n'avons pas de personnes en situation d'emploi, la crise sanitaire a renforcé les difficultés d'accès à l'emploi pour les plus fragiles
- 1 personne est sans ressources à la sortie en raison de son irrégularité au séjour



Des problématiques personnelles complexes et la crise sanitaire expliquent l'absence d'accès à l'emploi en 2020 pour les personnes sorties.



CSS : Couverture Sociale Solidaire (ex CMUc)

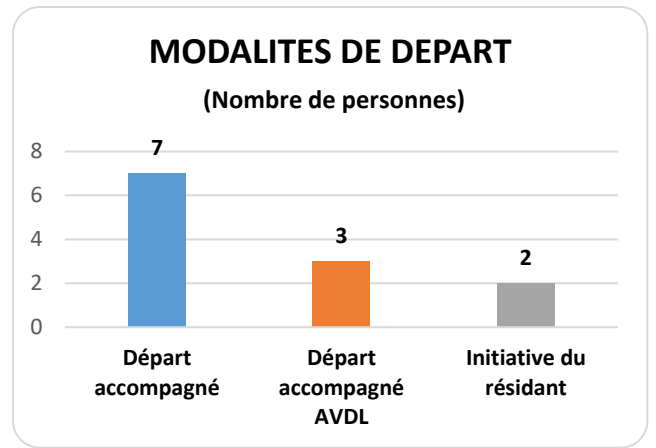
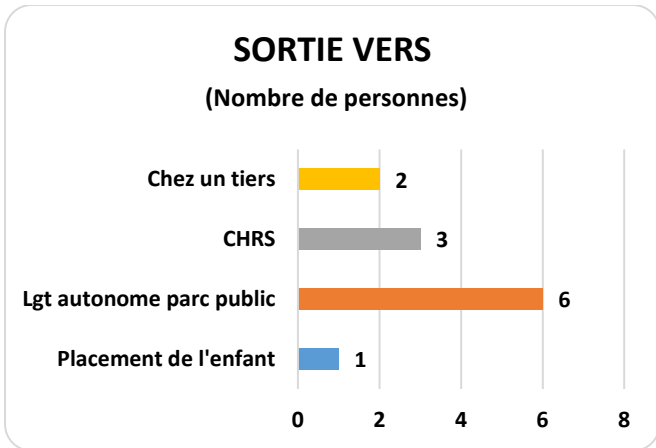
PUMa : Protection Universelle Maladie

Toutes les personnes bénéficient d'une couverture maladie adaptée.

L'accompagnement favorise l'accès à la CSS (ex CMUc) pour les bénéficiaires des minima sociaux et le maintien des droits.

Cependant certains résidents qui ne peuvent bénéficier de la Couverture Sociale Solidaire (ex CMUc), refusent d'acquiescer une mutuelle pour des raisons financières.

- **Sorties et Modalités de départs Pour le CHRS diffus**



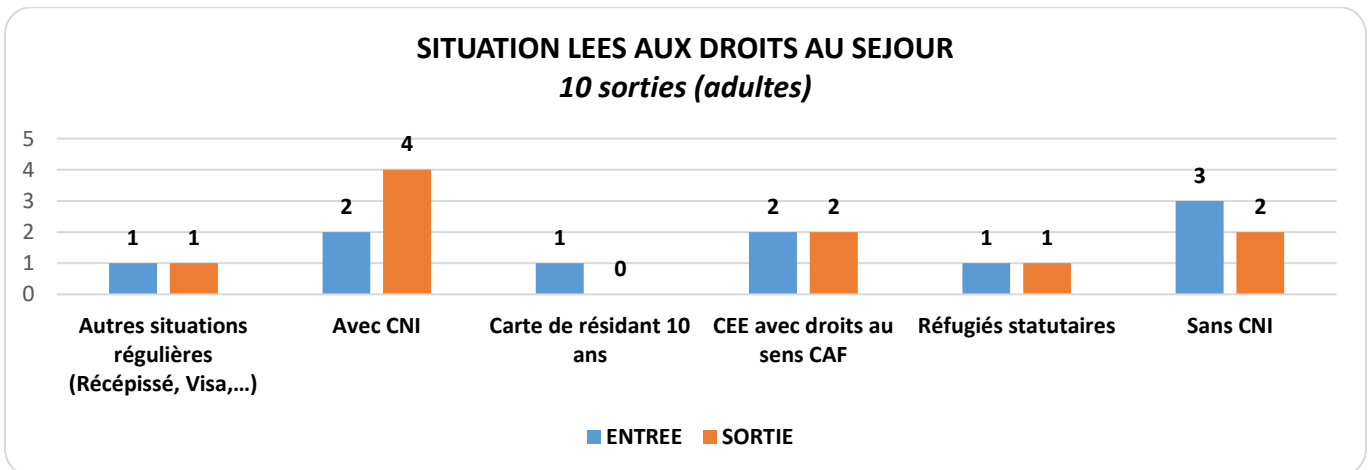
Nous avons 12 personnes sorties en 2020 dont 10 adultes et 2 enfants. Un enfant a été placée en famille d'accueil en cours de suivi.

Les sorties vers le logement autonome restent la solution majoritairement représentée (6 personnes soit 55% des sorties). Il s'agit d'un couple avec un enfant et de 2 personnes isolées.

Trois personnes en difficultés sur le CHRS diffus ont été réorientées vers le CHRS collectif.

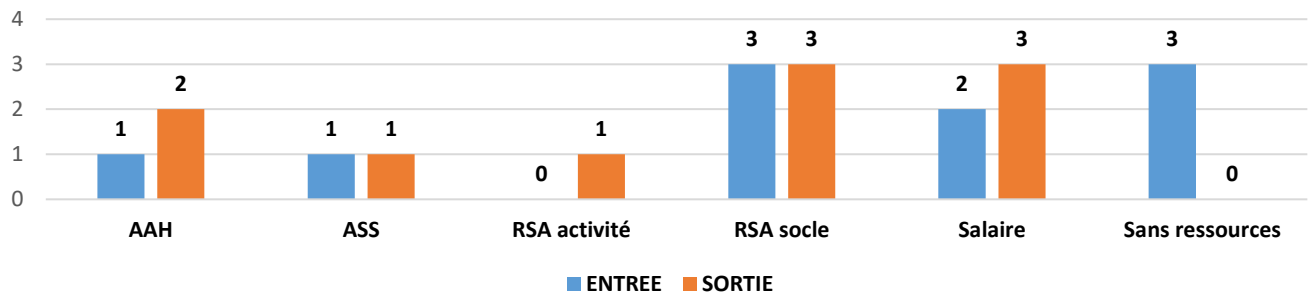
Deux personnes sont parties habiter de leur propre initiative chez un tiers.

↳ **COMPARATIF ENTRE L'ADMISSION ET LA SORTIE (ADULTES UNIQUEMENT)**



Toutes les personnes bénéficient d'un droit régulier au séjour.

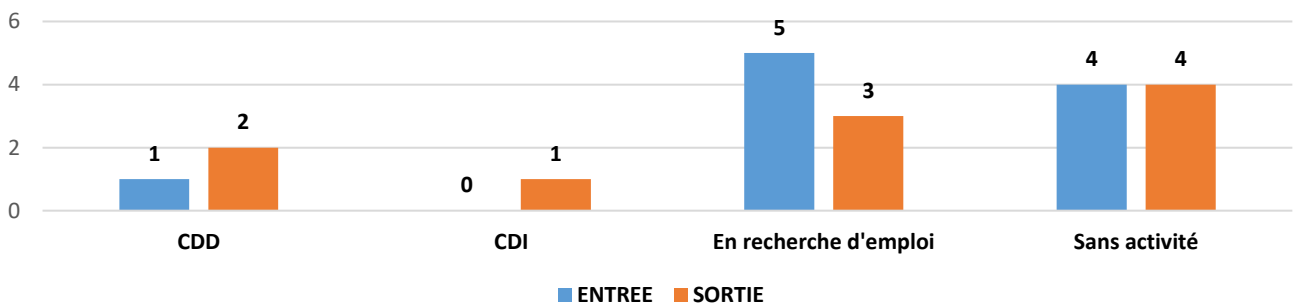
SITUATION DES RESSOURCES 10 sorties



L'accompagnement a permis :

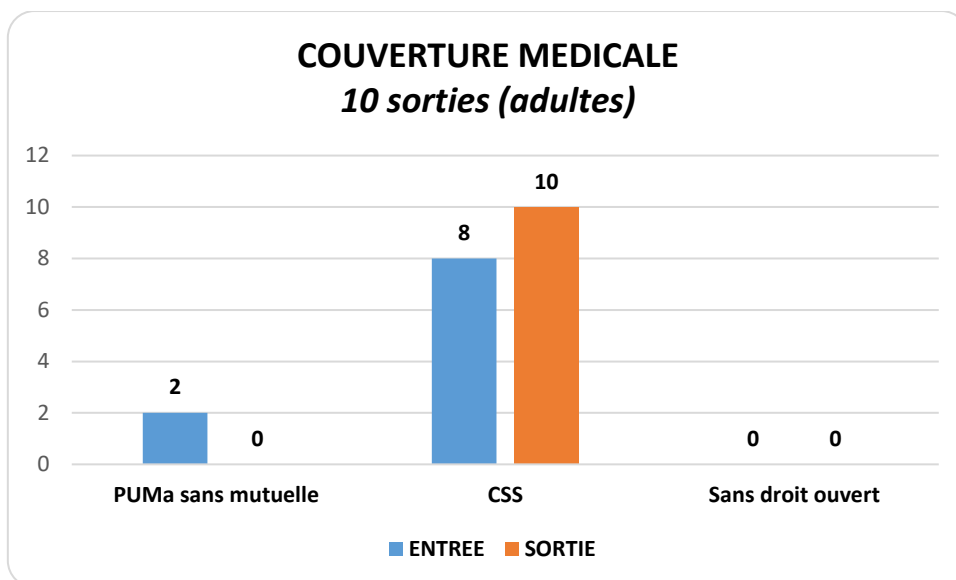
- La reconnaissance d'un handicap et l'obtention de l'allocation Adulte Handicapé pour 1 personne
- Le maintien des droits RSA et AAH
- 3 personnes sans ressources à l'admission ont pu accéder à des revenus ou des allocations

SITUATION PROFESSIONNELLE 10 sorties



Le nombre de situations d'emploi a augmenté.

Les CDD sont en général des situations d'emploi précaires mais qui restent une solution de reprise progressive d'une activité salariée, pour « mettre le pied à l'étrier ».

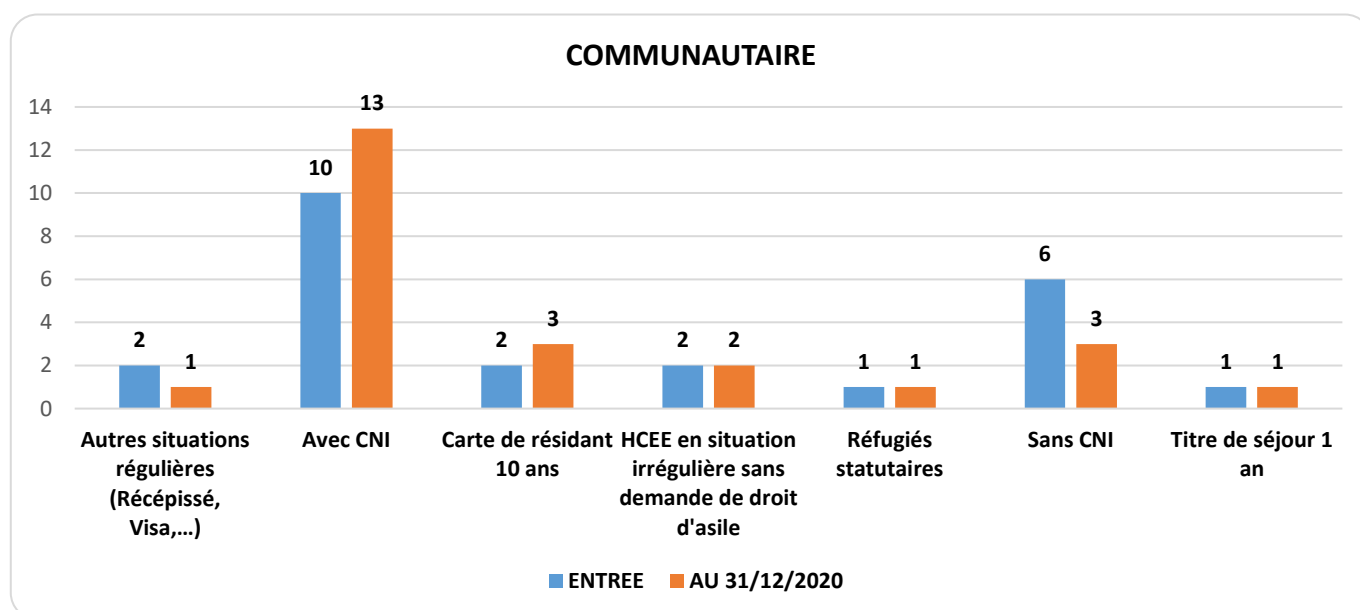


Tous les ménages bénéficient d'une couverture maladie.

H. COMPARATIF DES SITUATIONS AU 31/12/2020 (ADULTES UNIQUEMENT)

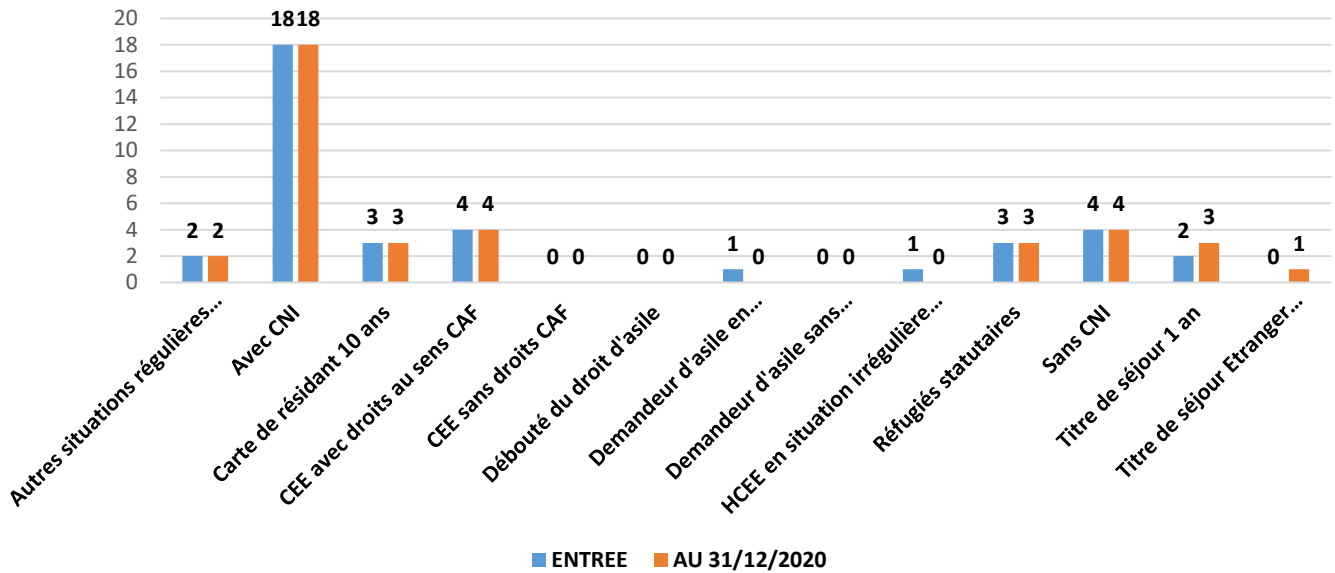
- SITUATIONS ADMINISTRATIVES – DROIT AU SEJOUR**

↳ COMPARATIF DES SITUATIONS A L'ENTREE ET AU 31 DECEMBRE 2020 :



Globalement, l'accompagnement permet une régularisation des situations : diminution des « sans CNI ».

DIFFUS

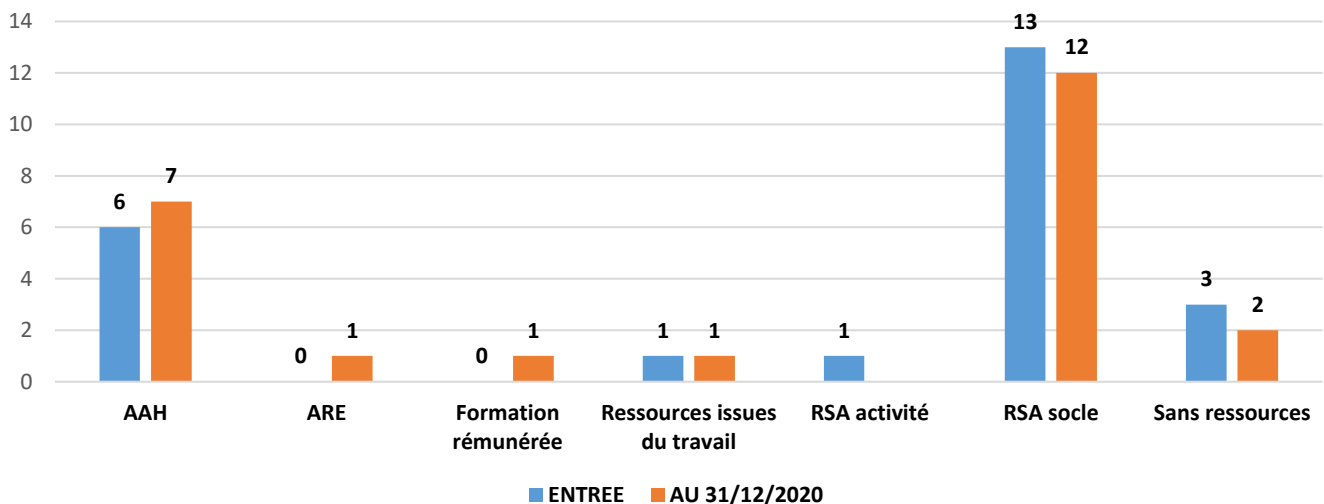


L'accompagnement a permis l'accès à un titre de séjour pour deux personnes (1 demandeur d'asile et 1 personne en situation irrégulière). 4 personnes sont sans CNI au 31/12, les démarches de régularisation sont en cours.

• SITUATIONS DES RESSOURCES

COMPARATIF DES SITUATIONS A L'ENTREE ET AU 31 DECEMBRE 2020 :

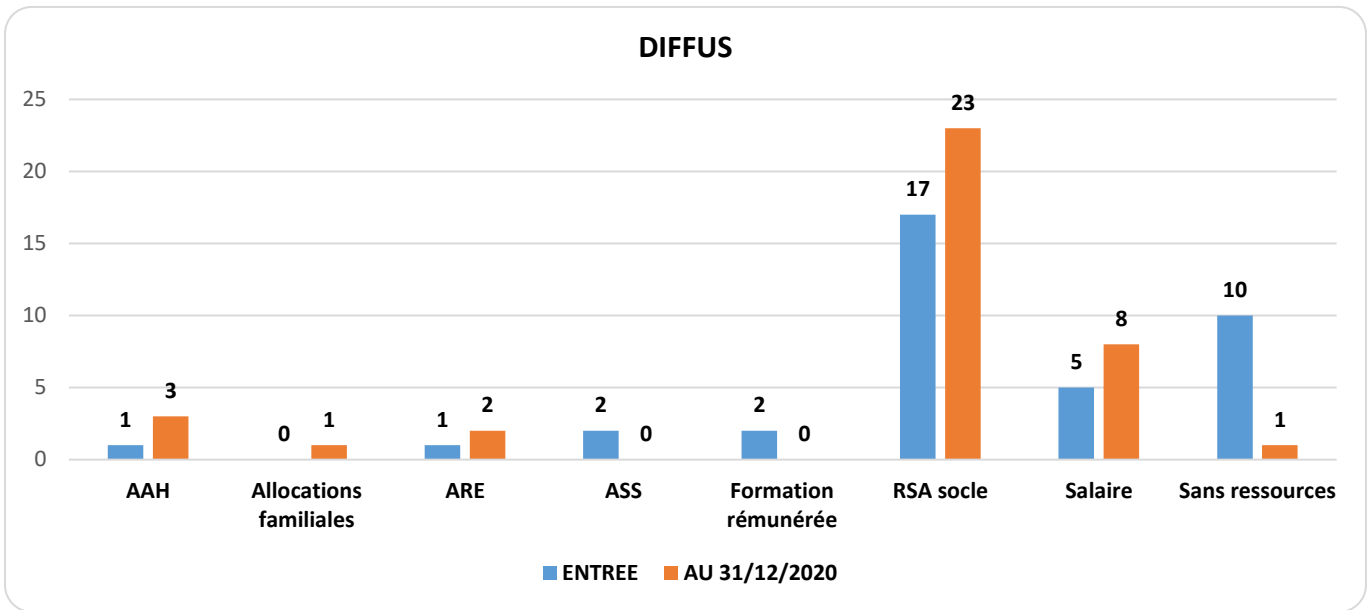
COMMUNAUTAIRE



L'accompagnement a permis :

- Une diminution du nombre de personnes sans ressource
- La reconnaissance d'un handicap et l'obtention de l'AAH (1 résident)
- L'accès à la formation rémunérée pour 1 personne

- Le maintien des droits AAH et RSA

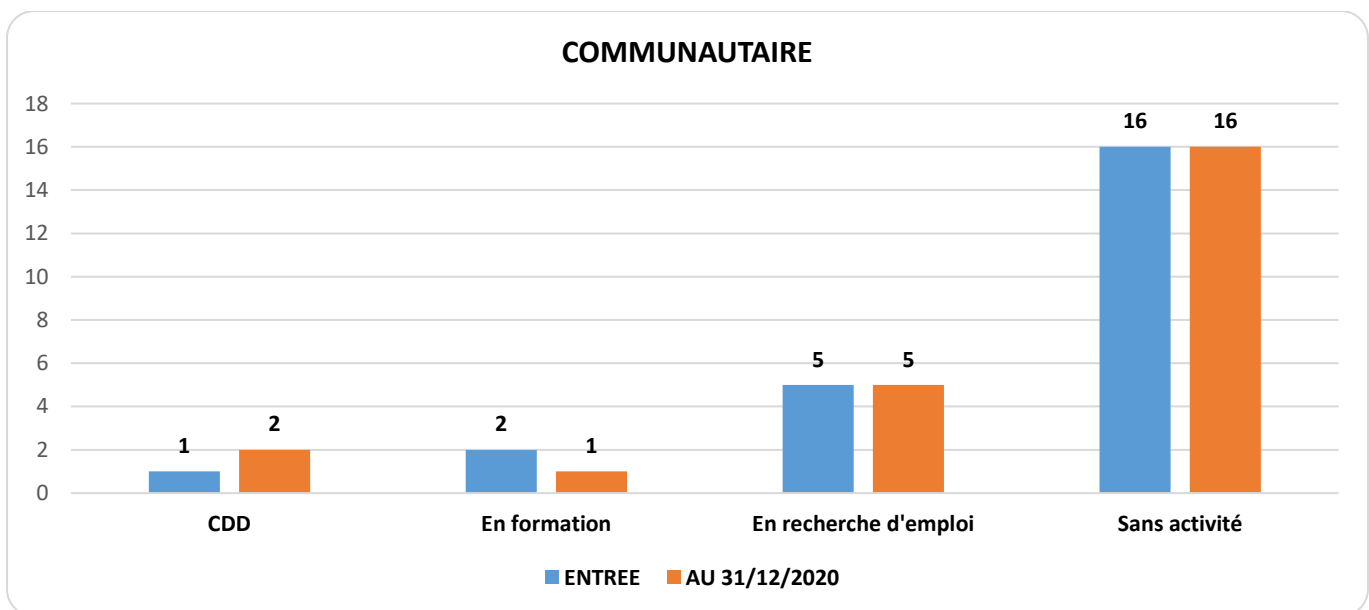


De même, sur le CHRS Diffus, l'accompagnement social a permis :

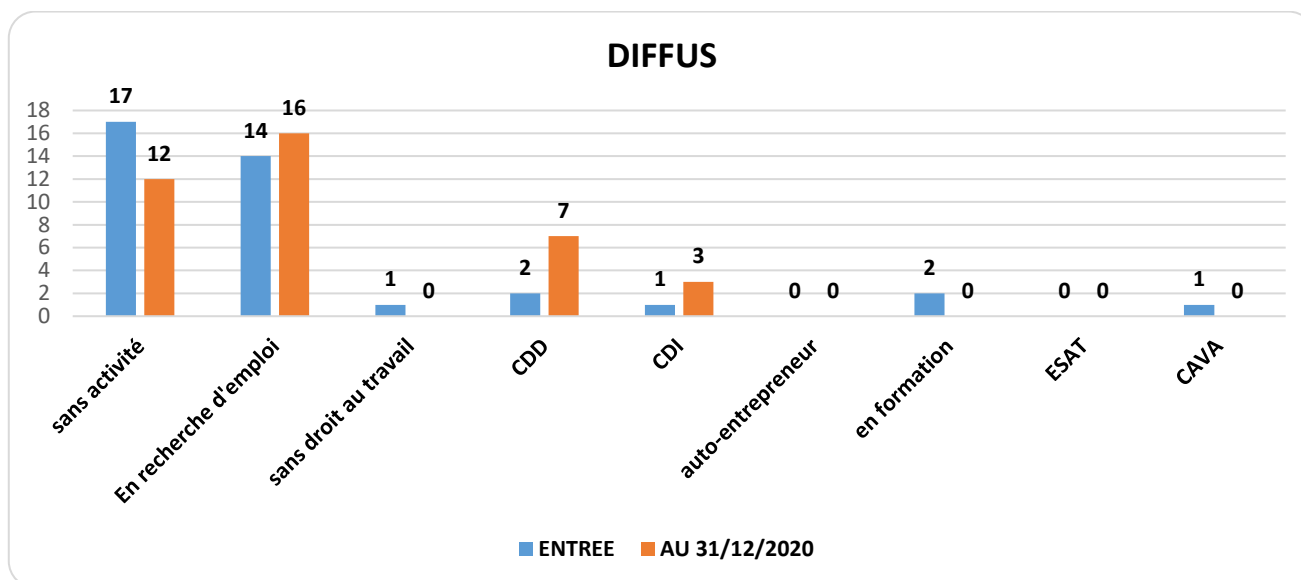
- Une diminution importante des personnes sans ressources qui est corrélée à l'augmentation des bénéficiaires du RSA
- La reconnaissance du handicap et l'accès à l'AAH pour 2 personnes
- L'accès d'une personne à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- L'accès à une activité salariée pour 3 personnes

● SITUATION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

🔗 [COMPARATIF DES SITUATIONS A L'ENTREE ET AU 31 DECEMBRE 2020 :](#)



L'accès à l'emploi reste difficile en raison des problématiques du public. On constate que le nombre de personnes sans activité est stationnaire et important. La crise sanitaire a renforcé les difficultés d'accès à une activité salariée et aussi activités culturelles et sociales.

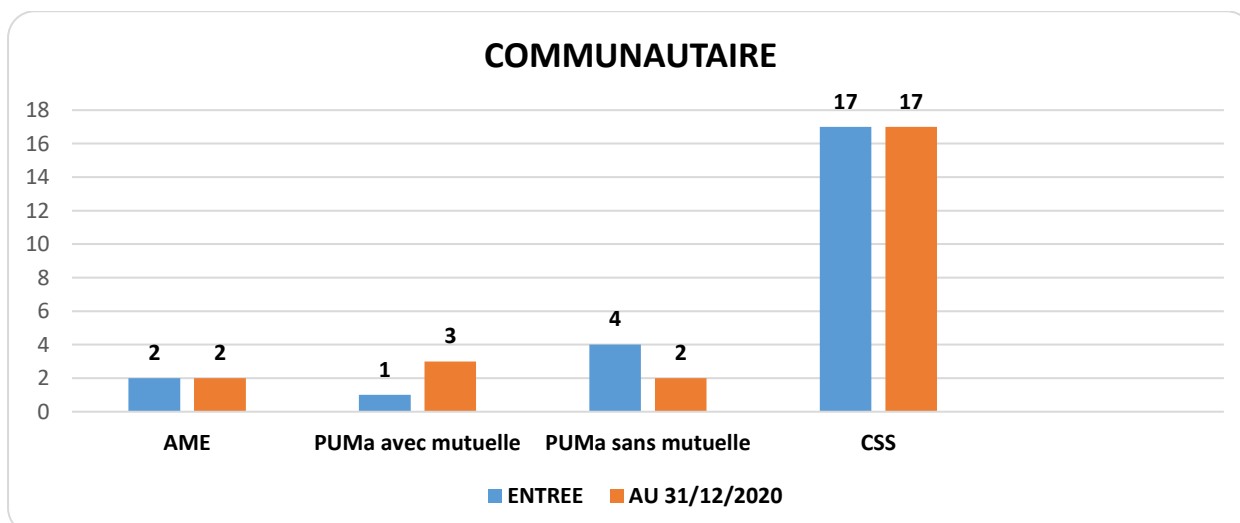


Au CHRS Diffus, le nombre de personnes sans activité connaît une diminution (on passe de 17 à 12 personnes), cet indicateur demeure important en raison des situations complexes et de la crise sanitaire. Toutefois, dix personnes sont en situation d'emploi au 31/12/2020, une nette augmentation depuis la situation à l'entrée.

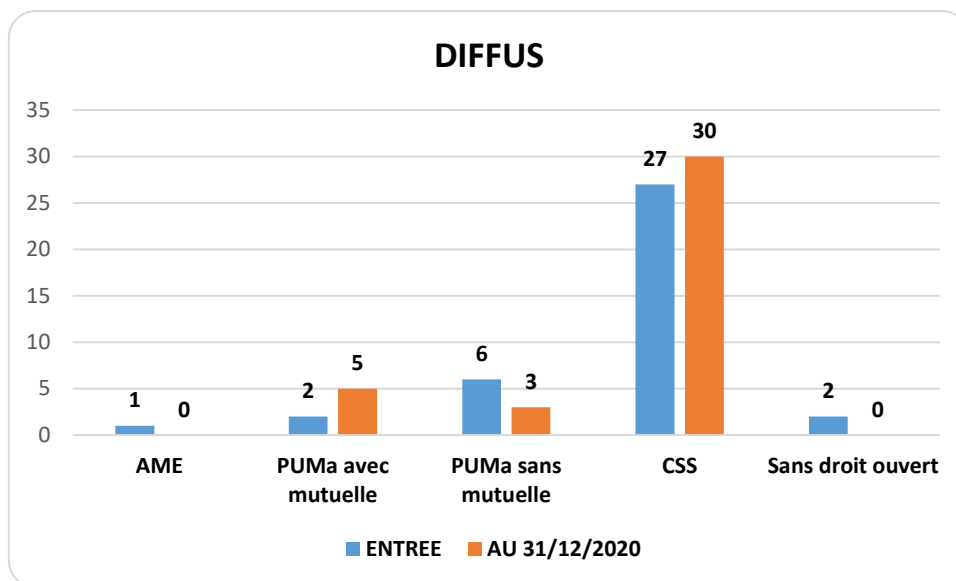
Le nombre de personnes en recherche d'emploi augmente également, cela témoigne d'une remobilisation progressive des personnes autour l'insertion professionnelle.

• SITUATION DES DROITS A LA SANTE

COMPARATIF DES SITUATIONS A L'ENTREE ET AU 31 DECEMBRE 2020 :



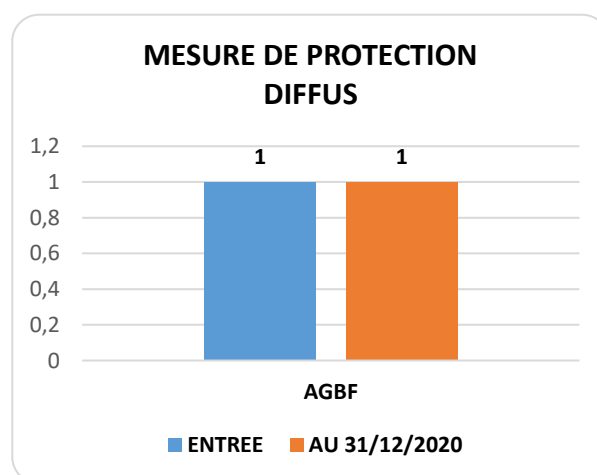
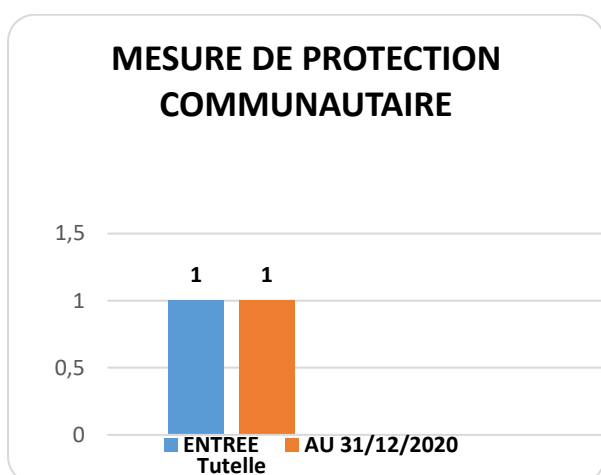
Tous les résidants possèdent une couverture sociale, ils bénéficient majoritairement de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS – Ex CMUc).



Nous favorisons un accès à une couverture sociale complète : le nombre de bénéficiaires d’une mutuelle ou de la CSS augmente.

- SITUATION DES MESURES DE PROTECTION**

COMPARATIF DES SITUATIONS A L’ENTREE ET AU 31 DECEMBRE 2020 :



Nous repérons les situations de vulnérabilité et nous amenons les personnes repérées à rencontrer un professionnel de santé habilité pour prescrire des mesures de protection. La mise en place d’une protection permet de stabiliser la gestion budgétaire et d’envisager une réinsertion sur le long terme.

IV. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'association GESTARE accueille des stagiaires depuis sa création. Elle est site qualifiant depuis 2008. Elle accueille et forme les stagiaires issus des différentes formations des métiers de l'action sociale.

1- Analyse quantitative

L'association a accueilli **7 stagiaires** durant l'année 2020, dont **4 femmes et 3 hommes**. Un stagiaire a bénéficié d'une gratification.

	Educateur Spécialisé	Moniteur - Educateur	découverte	ESF	TISF
Nombre	2	2	1	1	1
Gratification	1	0	0	0	0

L'année 2020 fut particulière du fait de la pandémie liée au COVID19. Les restrictions sanitaires ont réduit les possibilités d'accueil de stagiaires. Par ailleurs, concernant le CHRS, il est à noter que les travaux de l'établissement ont eu lieu de janvier 2020 à janvier 2021, impliquant le relogement de l'ensemble des résidents. Cette configuration particulière a demandé une adaptation de l'équipe éducative quant à son organisation et son intervention, rendant les conditions d'accueil et d'accompagnement de stagiaires problématiques. Dans ce contexte, l'équipe du CHRS a décidé de ne pas accueillir de stagiaire durant cette période.

Provenance des stagiaires :

- IRTS ➤ 4
- CEMEA ➤ 2
- IFME ➤ 1

2- L'encadrement des stages

Le rôle des référents du site qualifiant (titulaires de la coordination de fonction accueil des stagiaires)

1 salarié est titulaire de la coordination de l'« accueil des stagiaires » : un intervenant au sein du chrs communautaire. Il a pour mission de centraliser les demandes des stagiaires, jouant ainsi le rôle de premier filtre préalablement à la décision institutionnelle. Ensuite, il coordonne leur répartition et leur accueil, selon les capacités et disponibilités des différents services.

Il veille au bon déroulement des stages et fait le lien avec le centre de formation. Il s'avère être, après les tuteurs et référents de stage, un interlocuteur au sein de l'institution site qualifiant, pour les stagiaires. Il joue le rôle d'intermédiaire entre le stagiaire et l'institution ou le centre de formation. Il offre un espace de parole supplémentaire.

Par ailleurs il représente l'association auprès des partenaires que sont l'ensemble des centres de formation.

Le rôle des tuteurs et référents professionnels

Ils assurent l'accompagnement pédagogique et éducatif du stage. Ils soutiennent les stagiaires quant à leurs écrits de formation. Ils sont leur premier interlocuteur. A la différence des tuteurs, les référents professionnels sont garants de l'évaluation de fin de stage et de l'attribution de la note relative au stage lorsqu'il y en a une. Ils sont en lien avec le référent du stagiaire au centre de formation.

- **L'encadrement des stages**

Le rôle des référents du site qualifiant (titulaires de la coordination de fonction accueil des stagiaires)

Un salarié est titulaire de la coordination de l'« accueil des stagiaires » : un intervenant au sein du chrs communautaire. Il a pour mission de centraliser les demandes des stagiaires, jouant ainsi le rôle de premier filtre préalablement à la décision institutionnelle. Ensuite, il coordonne leur répartition et leur accueil, selon les capacités et disponibilités des différents services.

Il veille au bon déroulement des stages et fait le lien avec le centre de formation. Il s'avère être, après les tuteurs et référents de stage, un interlocuteur au sein de l'institution site qualifiant, pour les stagiaires. Il joue le rôle d'intermédiaire entre le stagiaire et l'institution ou le centre de formation. Il offre un espace de parole supplémentaire.

Par ailleurs il représente l'association auprès des partenaires que sont l'ensemble des centres de formation.

Le rôle des tuteurs et référents professionnels

Ils assurent l'accompagnement pédagogique et éducatif du stage. Ils soutiennent les stagiaires quant à leurs écrits de formation. Ils sont leur premier interlocuteur. A la différence des tuteurs, les référents professionnels sont garant de l'évaluation de fin de stage et de l'attribution de la note relative au stage lorsqu'il y en a une. Ils sont en lien avec le référent du stagiaire au centre de formation.

- **Remarques**

Il est à noter que, concernant le CHRS, l'accueil des stagiaires avait été réduit pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020. En effet, la réunification des deux services et formes d'hébergement du CHRS (SAE et collectif), d'une part, ainsi que les travaux de mise en conformité et de réhabilitation du foyer, d'autre part, ne permettaient plus à l'équipe d'accueillir autant de stagiaires que d'ordinaire. Cela explique la baisse significative du nombre de stagiaires accueilli.

V. LES ACTIONS CITOYENNES ET LE PARTENARIAT

A. LES ACTIONS CITOYENNES

1. **La participation à la collecte organisée par la Banque Alimentaire de l'Hérault** à laquelle une partie des résidents et des professionnels a participé.
2. **La participation au CCRPA**, devenu **CRPA** avec la présence active des salariés et des résidents de l'Oustal aux différentes instances, le CCNPA est devenu le CNPA (Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées). Ces instances n'ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire.
3. **Les assemblées générales tenues au CHRS communautaire** qui concernent l'ensemble des résidents et des salariés de la structure. Cette instance vient en complément du Conseil de la Vie Sociale. Elle permet à tout un chacun de faire valoir son avis sur le fonctionnement de l'établissement, de proposer des projets. Cette instance n'est pas que consultative, elle est aussi un lieu de décision au sein duquel chacun dispose d'une voix. Les décisions, relatives au fonctionnement de la maison qui sont votées, sont ainsi validées.
4. **La Boussole**, collectif composé de plusieurs travailleurs sociaux exerçant dans le secteur associatif de la cohésion sociale sur Montpellier, a pour objet d'accompagner des personnes en situation de précarité. Les missions principales sont l'accès aux sports, à la culture et à la citoyenneté.
5. **Le collectif Santé Précarité**

Constitué de citoyens et de professionnels de la santé interpellés par la question de l'accès aux droits et aux soins pour tous. Cette instance s'articule autour de rencontres régulières avec pour objet l'analyse des articulations interprofessionnelles, les situations complexes et l'accès aux droits.

B. LE PARTENARIAT

De par sa vocation, le CHRS L'Oustal s'inscrit dans des relations partenariales opérationnelles et centrées sur l'objectif de réinsertion des personnes accompagnées.

1. Les partenaires institutionnels

La Direction départementale de la Cohésion Sociale.

La Métropole Montpellieraine

Le Conseil Départemental, notamment lorsqu'il s'agit d'accompagner les personnes dans le maintien ou la reprise de contact de certains résidents parents dont les enfants font l'objet d'une mesure éducative.

Les services de la ville, le CCAS entre autres qui peut procéder à des orientations vers notre service.

2. Les fédérations, fondations et collectif

La FAS, l'URIOPSS, Adere, la FAP, l'Adil, Nexem, la Boussole collectif santé/précarité.

3. Les opérateurs du secteur AHI

Les acteurs intervenant dans le cadre de la plateforme de premier accueil : SAO, équipes mobiles (Samu social, médiateur de rue) et les dispositifs d'hébergement d'urgence qui sont principalement à l'origine des orientations sur le CHRS. Les acteurs de l'insertion avec ou sans hébergement et du logement adapté qui sont également à l'origine des orientations mais aussi pouvant être destinataires de nos orientations : autres CHRS, services d'appartements relais, résidences sociales, IML....

4. Les acteurs du secteur caritatif

Ils constituent un maillon essentiel de la prise en charge lorsque par exemple la Banque Alimentaire de l'Hérault nous permet d'alimenter l'ensemble des résidents du CHRS et le Secours Catholique peut intervenir ponctuellement pour un soutien matériel envers des personnes ciblées.

5. Les acteurs de la santé

L'hôpital, notamment au travers de l'UMIPP des infirmiers psychiatriques, les CAARUD, les CSAPAA, la médecine générale sont autant de relais essentiels quand on constate que les publics que nous accueillons sont pour la grande majorité en prise avec des problèmes de santé tels que l'addiction, les troubles psychiatriques et autres pathologies souvent en lien avec un parcours dans la rue.

6. Les acteurs de la justice

Nous maintenons le lien avec les services de probation pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de justice et les avocats, notamment dans le cadre d'un accompagnement juridique des personnes étrangères sollicitant une régularisation sur le territoire.

7. Les acteurs du secteur marchand

Ce partenariat intègre aussi bien les opérateurs en charge de la maintenance de nos locaux que les bailleurs auprès desquels nous louons les unités d'hébergement et de logement.

8. Les acteurs du sport

Avec l'association « Culture et Sport Solidaire » qui nous permet l'accès à des activités sportives et divers évènements culturels.

9. Les acteurs du logement social

Dans le cadre de nos activités de prévention des expulsions locatives, nous intervenons en partenariat avec les bailleurs auprès des locataires du parc social.

Ce partenariat a permis un rapprochement et l'émergence de projets communs tels que le projet d'une pension de famille et la mise en œuvre de baux glissants.

VI. LES ACTUALITES ASSOCIATIVES

1. Collectif EN JEU

Le Collectif EN JEU est une action d'insertion par le sport que l'association Gestare a décidé de porter. Il propose des actions d'insertion par le sport, aux personnes bénéficiant de l'aide sociale de l'Etat, en soutien d'un accompagnement social global mis en place. Cette action s'avère être une plus-value repérante dans le parcours de la personne et pour son projet individualisé.

Le collectif EN JEU accompagne des personnes sans abri ou en situation de précarité dans la mise en place d'un projet d'insertion ou de réinsertion, par le biais de la pratique sportive, notamment le football. Il vient en soutien de l'action sociale locale, mise en place pour chaque joueur.

Le collectif « EN JEU » a pour rôle :

- D'organiser la pré-sélection et la sélection des joueuses et joueurs de l'équipe de France de street soccer des personnes sans abri.
- De préparer et d'accompagner les équipes nationales à la participation de compétitions et d'événements internationaux, comme la Homeless World Cup.
- D'assurer l'accompagnement des équipes lors de ces tournois internationaux.
- De travailler en partenariat avec les travailleurs sociaux référents.

Nous travaillons en collaboration avec des organismes internationaux existants autour du projet Homeless World Cup.

Le collectif est financé par le Crédit Agricole, la Fondation Abbé Pierre, Nike et par des dons.

Les Tournois nationaux de la Solidarité « En jeu », sont des tournois de football mixte 7x7. Les équipes peuvent être exclusivement masculines ou féminines, ou composées de femmes et d'hommes.

Cette rencontre nationale est avant tout un moment convivial permettant aux personnes participantes de pratiquer leur passion autour d'une compétition, d'échanger et partager avec des personnes venant des quatre coins de l'hexagone et connaissant également une situation de précarité.

En 2019, 100 personnes ont participé aux différents tournois de sélection. 4 regroupements ont permis de présélectionner 20 joueurs et d'en retenir 8 pour le départ à Cardiff au Pays de Galles.

2. Convention avec la Fondation Abbé Pierre

Permanence hebdomadaire d'un salarié à la plateforme d'accompagnement aux Droits liés à l'Habitat (ADLH)

Depuis le 1^{er} septembre 2016, nous participons à une initiative de la fondation Abbé Pierre regroupant plusieurs associations du département : ATU, Adages, CLCV, GESTARE. La Plateforme d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) est composée de juristes, travailleurs sociaux, technicien de l'immobilier

et bénévoles. Elle propose un accompagnement sociojuridique à destination de ménages défavorisés en difficulté en ce qui concerne leur situation de logement.

3. Rencontres Sport solidaire

En 2018, la FAP s'est adressée à l'association Gestare pour l'organisation de l'édition 2019 des Rencontres Nationales du Sport Solidaire. L'ensemble des membres du CA et des salariés a répondu positivement à cette demande.

Chaque année, cet évènement unique en son genre, rassemble durant quelques jours près de 400 personnes venues de toute la France: des personnes en difficulté, hébergées et accompagnées dans le cadre des Boutiques Solidarité et Pensions de familles du réseau FAP. Ces personnes sont encadrées par les professionnels des différentes structures. Au programme de ces journées : des activités de détente et de loisirs, des tournois de foot, de pétanque et de ping-pong, des rencontres et de la détente...

L'organisation de cette rencontre est la reconnaissance de la qualité de notre partenariat avec la FAP.

La première édition de la manifestation « Sète à Toi » s'est alors déroulée au mois de juin 2019 sur le site du Lazaret à Sète. Pendant une semaine les usagers de Boutique Solidarité et les résidents des pensions de famille ont pu bénéficier d'une semaine de vacances en demi-pension dans un village de vacances en bordure de mer : 367 participants et 627 participations aux activités proposées : pêche, randonnée, football, voile, plongée sous-marine...

L'édition 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire.

CONCLUSION

Dans ce rapport d'activité, nous espérons avoir pu retranscrire non seulement le contenu des actions menées mais également les principes sur lesquels elles reposent.

Témoins de la situation de détresse des personnes que nous accompagnons, nous sommes confortés dans le parti pris d'une relation d'aide qui ne peut s'envisager qu'empreinte de résilience et du souci d'associer activement, et dans la mesure de leur capacité, chaque résidant à la vie de l'établissement.

Au travers de ce rapport, nous réaffirmons :

- Notre engagement dans cet accueil inconditionnel et sans discrimination à destination des publics les plus en difficulté,
- Notre volonté d'inscrire notre accompagnement au plus près de la singularité de chaque situation,
- Notre volonté d'associer l'ensemble des résidents à notre action, aussi bien du point de vue d'une participation quotidienne à la vie de l'établissement que des décisions relatives à son fonctionnement, préalable indispensable pour préparer l'accès au logement.

L'année 2020 aura été également marquée par :

- La mise en œuvre des travaux de réhabilitation des locaux du CHRS collectif. A ce jour, les résidents ont réinvesti les locaux.
- La validation par les services de l'Etat du projet de création de la Pension de Famille Le Patio sur la commune de Saint Jean de Védas pour une mise en service en 2023.
- L'implication des bailleurs sociaux dans le développement de l'action de prévention des expulsions locatives.
- La validation par l'Etat du projet d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité pour une mise en service prévue en mai 2021.

L'équipe